



Le mardi 25 novembre 2025, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 17 novembre 2025 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (41) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Jean François MORIN, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Frédéric PAILLOUX, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, M. Jean-Michel FORT, M. Olivier VIGNAU, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY, M. David NAVARRO, M. Philippe GUERINEAU.

Délibération affichée et exécutoire le :
27/11/2025

Transmise au contrôle de légalité le :
27 novembre 2025
Référence technique :
036-243600327-20251125-100313-DE-1-1

Excusé(s) (12) : Mme Sabine DESMAISON, Mme Christelle PALLEAU. Mme Catherine RUET ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Eric CHALMAIN, M. Denis MERIGOT ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, Mme Valérie LEGRÉSY ayant donné procuration à M. Jean-Michel FORT, M. François JOLIVET ayant donné procuration à M. Michel GEORJON.

11 : Débat d'orientations budgétaires de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pour 2026

Introduction

Le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la collectivité et de mettre en perspective les grandes orientations mises en place au profit des habitants de Châteauroux métropole.

Introduit par la loi A.T.R. du 6 février 1992, il est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, conformément

aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5211-36. Il doit être organisé dans les deux mois précédents le vote du budget, la délibération n'ayant pas de caractère décisionnel.

La loi Notre du 07 août 2017 puis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont introduit de nouvelles règles quant à la forme et au fond du Débat d'Orientations Budgétaires.

Cette étape du cycle budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale en ce qu'il permet d'ancrer l'exercice budgétaire à venir dans un contexte plus large, sur le plan économique notamment.

C'est à cette occasion que sont définies la politique d'investissement et la stratégie financière de la collectivité.

I. Contexte économique

1) International

L'année 2025 se caractérise par un assombrissement relatif des perspectives économiques globales.

Outre la persistance de conflits majeurs, il semble que le renforcement progressif des barrières commerciales ainsi que la perte de confiance des opérateurs privés dans les politiques publiques se conjuguent pour agir en frein et tendent à limiter les perspectives de croissance à court et moyen termes.

Perspectives de croissance

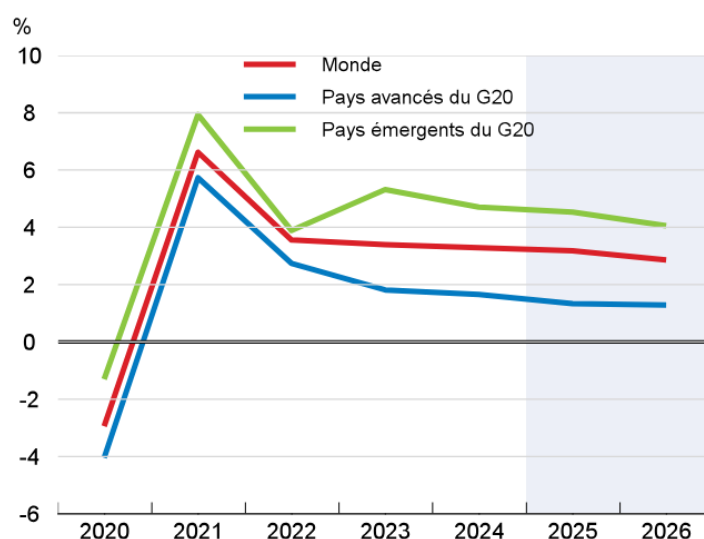
Les différentes annonces de relèvement des droits de douane ont conduit les opérateurs économiques à anticiper une part de leurs transactions sur le 1^{er} semestre 2025, induisant de manière conjoncturelle et paradoxale un effet stimulant sur le volume d'activité.

Au-delà de ce rebond passager, et selon les perspectives économiques publiées par l'OCDE en septembre 2025, il semble cependant que la croissance mondiale du PIB soit amenée à décélérer de 3,3 % en 2024 à 3,2 % en 2025 puis à 2,9 % en 2026.

Ce ralentissement global recouvre des réalités différentes en fonction de l'ensemble économique considéré : les perspectives restent solides pour les économies émergentes, avec 4,4 % de progression du PIB attendues pour la Chine et 6,2 % pour l'Inde, tandis que les États-Unis enregistreraient un décrochage de 2,8 % en 2024 à 1,8 % en 2025 et 1,5% en 2026 La zone euro conserverait un niveau de croissance modéré, proche de 1 % en 2026.

Croissance du PIB réel, en %.

A. Croissance du PIB réel



(Source : OCDE, Perspectives économiques intermédiaires n°118 – septembre 2025)

Le tableau ci-dessous présente les projections de croissance en % du PIB réel des principales économies mondiales en 2024, 2025 et 2026.

Perspectives économiques de l'OCDE : projections du PIB réel pour 2024, 2025 et 2026 Taux de croissance en glissement annuel, en %.

+ Révision à la hausse de 0.3 pt de % ou plus				- Révision à la baisse de 0.3 pt de % ou plus								
		2024	2025	2026			2024	2025	2026			
 Monde		3.3	3.2	2.9	 G20		3.4	3.2	2.9			
 Australie		1.1	1.8	2.2	 Afrique du Sud		0.5	1.1	1.3			
 Canada		1.0	1.1	1.2	 Arabie Saoudite		1.9	+	3.7	+	3.9	
 Corée		2.0	1.0	2.2	 Argentine		-1.3	-	4.5		4.3	
 États-Unis		2.8	1.8	1.5	 Brésil		3.4		2.3		1.7	
 Japon		0.1	+	1.1	0.5	 Chine		5.0		4.9		4.4
 Royaume-Uni		1.1		1.4	1.0	 Inde		6.5	+	6.7		6.2
€ Zone euro		0.8		1.2	1.0	 Indonésie		5.0		4.9		4.9
 Allemagne		-0.5		0.3	1.1	 Mexique		1.4	+	0.8		1.3
 France		1.1		0.6	0.9	 Russie		4.3		1.0		0.7
 Italie		0.7		0.6	0.6	 Türkiye		3.3	+	3.2		3.2
 Espagne		3.2		2.6	2.0							

(Source : OCDE, Perspectives économiques intermédiaires n°118 – septembre 2025)

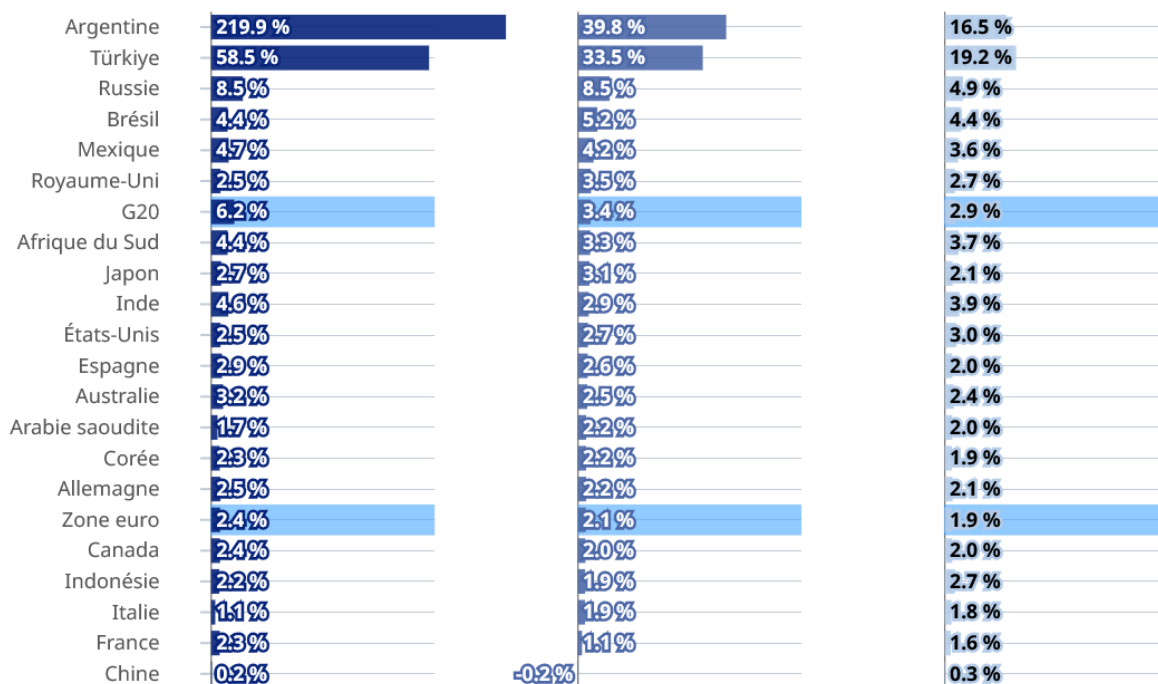
Perspectives d'inflation

Si l'orientation générale semble au ralentissement de l'inflation attendue pour 2026, cette tendance générale au refroidissement masque des situations très contrastées par ensemble économique et par composante.

L'inflation des économies émergentes sera tendanciellement plus forte que celle des économies dites « avancées », à l'exception notoire de la Chine où l'indice général des prix oscillera entre progression très modérée en 2024 et 2026, et déflation en 2025.

Pour la zone euro, l'évolution des prix devrait rester limitée, passant de 2,1 % en 2025 à 1,9 % en 2026 pendant que celle-ci atteindrait dans le même temps 3 % aux États-Unis.

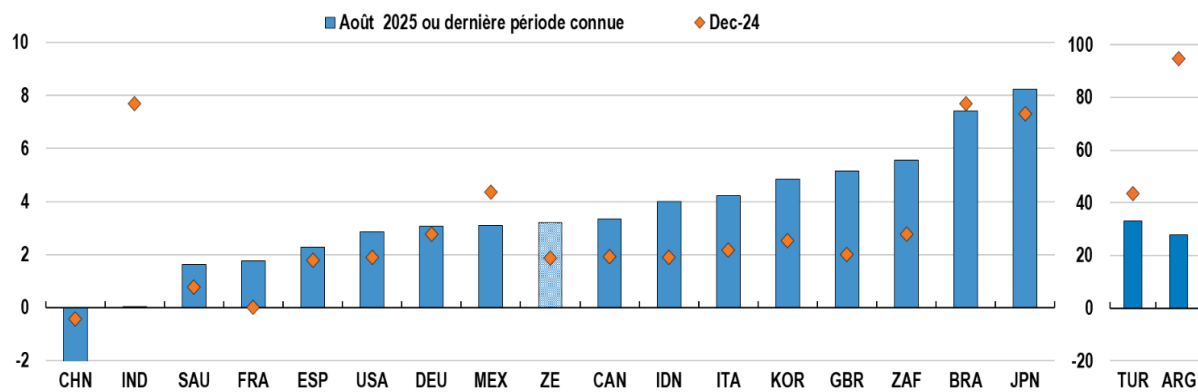
Projections d'inflation globale pour 2024, 2025 et 2026, glissement annuel en %



(Source : OCDE, Perspectives économiques intermédiaires n°118 – septembre 2025)

Après avoir largement contribué à l'accélération globale de la hausse des prix des biens, et exception faite de quelques marchés particuliers tels que celui du riz notamment pour lequel la dynamique haussière reste sensible, le renchérissement des denrées alimentaires devrait désormais être plus limité.

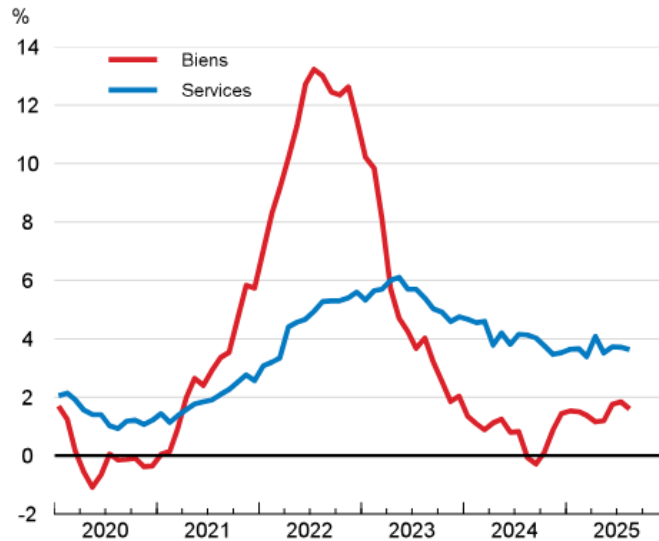
Inflation alimentaire en %



(Source : OCDE, Perspectives économiques intermédiaires n°118 – septembre 2025)

Il semble enfin que la progression des prix des services doive s'établir de façon durable à un niveau comparativement plus élevé que celui constaté avant la pandémie.

Inflation médiane dans la zone OCDE



(Source : OCDE, Perspectives économiques intermédiaires n°118 – septembre 2025)

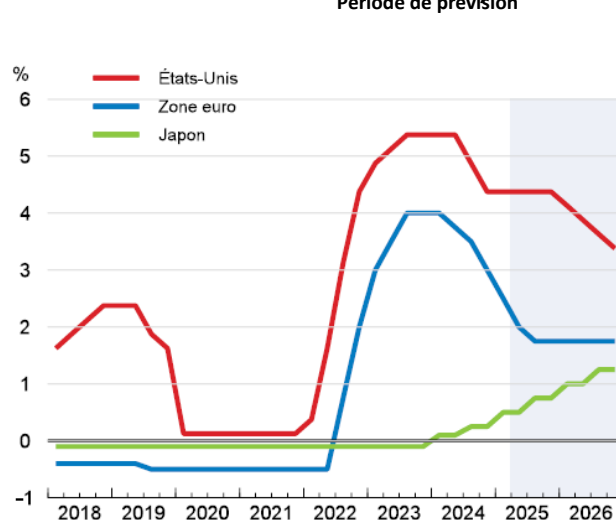
🌐 Evolution attendue des taux d'intérêts directeurs

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par un virage fondamental en matière de politique monétaire : afin de contribuer à la régulation des tensions inflationnistes post crise sanitaire, les principales banques ont drastiquement réhaussé les taux d'intérêts directeurs appliqués aux opérations de refinancement. À titre indicatif, les taux pratiqués par la FED sont passés de 0,25 points en mai 2022 à 5,25 points en mai 2023 et ceux appliqués par la BCE de 0 à 3,5 points, exception faite du Japon où la politique monétaire était alors restée particulièrement accommodante.

La confirmation de la déflation amorcée depuis 2024, et l'adéquation retrouvée de l'inflation avec les attendus des banques centrales permet d'envisager le retour à une politique monétaire plus neutre à moyen terme, étant entendu que les taux d'intérêts directeurs resteraient tout de même supérieurs à ceux constatés avant la pandémie.

À plus court terme, il semble que les taux directeurs pratiqués par la Banque Centrale Européenne (BCE) soient amenés à converger avec ceux de la réserve fédérale américaine (FED) et du Japon, qui mène actuellement une politique monétaire restrictive se caractérisant par une augmentation des coûts de refinancement.

Évolution projetée des taux d'intérêts directeurs de la Zone Euro, des États-Unis et du Japon.



(Source : OCDE, Perspectives économiques intermédiaires n°118 – septembre 2025)

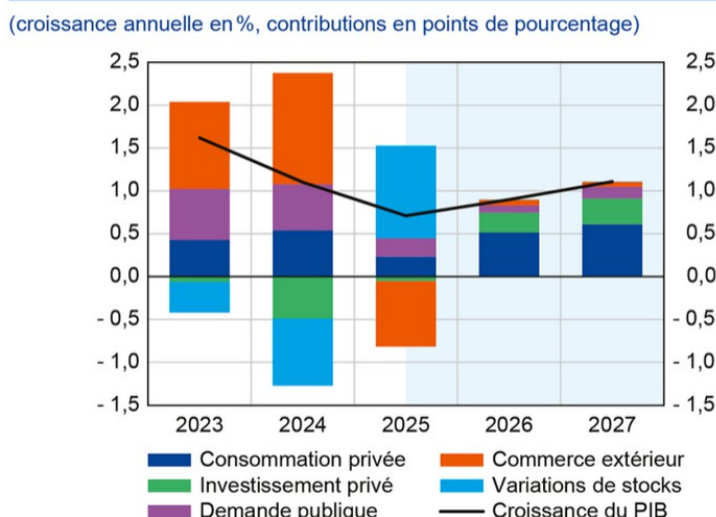
2) National

Les prévisions macroéconomiques publiées par la Banque de France en 2025 font état d'une croissance de l'économie française limitée à 0,7 % en 2025, pour connaître une légère accélération à 0,9 % en 2026 et atteindre 1,1 % du PIB réel à l'horizon 2027.

Il convient de souligner que si la croissance 2024 a principalement été tirée par les retombées économiques des jeux olympiques, elle résultera en 2025 pour une large part d'ajustements opérés sur les stocks.

La progression du PIB anticipée en 2026 et 2027 est essentiellement conditionnée par un dynamisme retrouvé de la consommation des ménages, dont l'épargne atteint un niveau record en 2025, et de l'investissement privé.

Contributions à la croissance du PIB réel

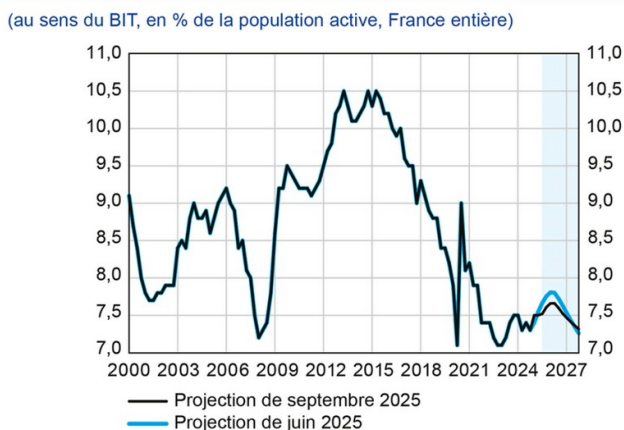


(Source : Banque de France – Eurosystem Projections macroéconomiques intermédiaires – septembre 2025)

Ces hypothèses de croissance modérée ne semblent pas de nature à bouleverser les prévisions en matière d'emploi. Après le point bas de 7,1 % de la population active mesuré en 2022, le rebond du chômage devrait être de portée conjoncturelle et limité à 0,5 points avant l'amorce d'une nouvelle décrue.

Les prévisions plus favorables qu'attendues sur le marché du travail ont conduit la Banque de France à réviser favorablement ses projections pour 2025 et 2026.

Taux de chômage

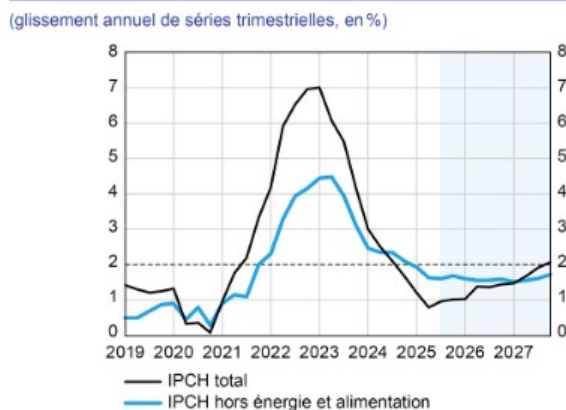


(Source : Banque de France – Eurosystem Projections macroéconomiques intermédiaires – septembre 2025)

À l'instar des autres systèmes économiques ouverts, la France a enregistré des taux d'inflation significativement élevés entre 2021 et 2023 suivis d'un net refroidissement en 2024 et 2025.

D'une inflation limitée à 1 % en 2025, les prévisions laissent entrevoir une légère accélération des prix à 1,3 % en 2026 et 1,7 % en 2028.

Évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) et de l'IPCH hors énergie et alimentation

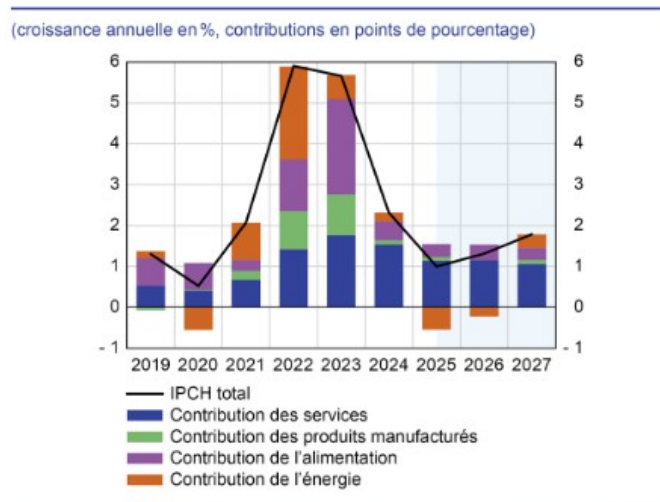


(Source : Banque de France – Eurosystem Projections macroéconomiques intermédiaires – septembre 2025)

La situation semble désormais globalement stabilisée, avec en perspective l'installation durable des prix des services en principal vecteur d'inflation.

Il convient par ailleurs de relever que, hors aléas majeurs sur les marchés d'approvisionnement, l'énergie serait susceptible de conserver une contribution déflationniste en 2025 et 2026.

Décomposition de l'IPCH



(Source : Banque de France – Eurosysteme Projections macroéconomiques intermédiaires – septembre 2025)

3) Projet de loi de finances 2026 et trajectoire des finances publiques

a) Economie général du projet de loi de finances pour 2026

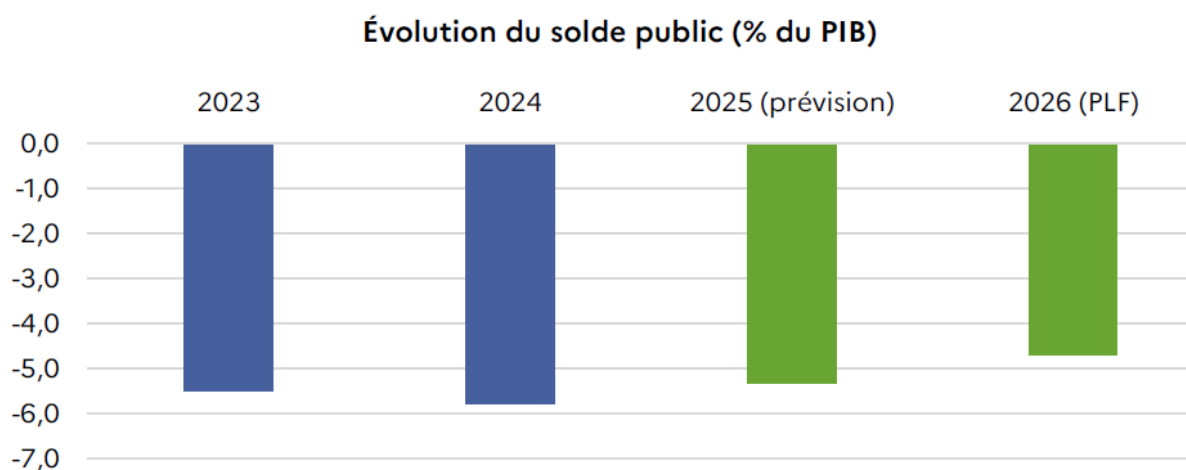
L'examen du projet de loi n° 1906, de Finances pour 2026 débute dans un contexte de crise institutionnelle et politique inédit dans la période contemporaine.

Son calendrier de dépôt à cette année coïncidé avec le discours de politique générale du Premier ministre aux termes duquel il a indiqué exclure l'hypothèse du recours à l'engagement de la responsabilité du gouvernement prévue par l'article 49-3 de la constitution dans le cadre du processus d'adoption de la loi de finances.

Nonobstant les éventuels amendements susceptibles d'intervenir aux cours des travaux parlementaires, il sert de point de référence pour l'ancrage des orientations budgétaires pour 2026 de Châteauroux Métropole.

En dépit du contexte énoncé ci-dessus, le PLF déposé vise à la poursuite de l'effort de « consolidation » des comptes publics en 2026 : après un déficit de 5,8 % du PIB en 2024, celui-ci devrait être ramené à 5,4 % en 2025 pour atteindre 4,7 % en 2026.

Il convient de préciser que la France fait l'objet, depuis juillet 2024, d'une procédure de déficit excessif.



(Source : PLF 2026)

Résultante du déficit, la dette publique, toutes entités publiques confondues, qui pesait 97,4 % du Produit Intérieur Brut (PIB) avant la crise sanitaire devrait s'établir à 115,9 % du PIB en 2025 et 117,9 % en 2027.

Dans l'hypothèse où les trajectoires envisagées dans le PLF seraient respectées, l'inversion de tendance interviendrait en 2029 et permettrait ainsi à la France de respecter le plan structurel présenté à l'Union Européenne en réponse à la procédure pour déficit excessif engagée par les institutions communautaires en juillet 2024.

Sous les effets conjugués de la hausse de l'encours, du renchérissement des taux d'intérêts et plus récemment des perspectives négatives et dégradations de notations par différentes agences, le coût du service de la dette en intérêts devrait s'alourdir de 7,9 milliards d'euros (Mds€) en 2025 et atteindre 90 Mds€ en 2029.

Tableau 5 : Évolution de la charge de la dette de l'État sur longue période							
En milliards d'euros	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Charge de la dette de l'Etat (comptabilité générale)	39,0	44,5	52,4	60,4	71,7	80,8	90,2

(Source : Agence France Trésor)

L'atteinte de l'objectif de redressement des équilibres suppose une amélioration des soldes prévisionnels 2026 qui reposerait, aux termes du projet de loi, pour deux tiers sur la limitation des dépenses primaires, agrégat qui regroupe l'ensemble des dépenses des administrations publiques hors charges d'intérêts de la dette, dont l'augmentation totale ne devrait pas excéder 20 Mds€ en 2026, et pour le tiers restant sur la majoration des recettes.

Évolution de la dépense publique primaire
(Dépense primaire y compris transferts, hors crédits d'impôts, champ courant)

(niveaux en Md€)	2024	2025	2026
Toutes administrations publiques	1 592	1 631	1 651
Administrations publiques centrales (État et opérateurs de l'État)	604	609	621
Administrations publiques locales	322	331	332
Administrations de Sécurité sociale	772	799	808

b) Les principaux concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

Crédits pour 2026		
	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Prélèvements sur recettes au profit des collectivités	50,42 Md€	49,51 Md€
dont dotation globale de fonctionnement (DGF) ²	32,58 Md€	32,58 Md€
dont fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	7,65 Md€	7,87 Md€
Mission « Relations avec les collectivités territoriales »	4,01 Md€	3,93 Md€
Total des concours financiers	54,43 Md€	53,45 Md€

¹ Données en CP au format 2026

² Y compris la réintégration du produit de l'affectation de la TVA aux régions à la DGF

Le total des concours financiers alloués par l'Etat aux collectivités locales en 2026 sera plafonné à 53,45 Mds€, en retrait de 980 millions d'euros par rapport à 2025. Ils se décomposeront entre 49,51 Mds€ de prélèvements sur recettes et 3,93 Mds€ au titre de la mission relation avec les collectivités.

Les prélèvements sur recettes au profit des collectivités

➤ *La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)*

Si avec la réintégration en son sein de la fraction de TVA allouée aux régions (5 Mds€), le poids relatif de la DGF continuera en 2026 de progresser pour atteindre 66 % du total des prélèvements sur recettes, à périmètre constant toutefois, le PLF postule un gel du montant global de la DGF.

Le caractère péréquateur de la DGF sera réaffirmé en 2026.

Plus spécifiquement s'agissant du bloc communal, les Dotations de Solidarité Rurale (DSR) et de Solidarité Urbaine (DSUCS) progresseront de 150 M€ chacune, tandis que la dotation d'intercommunalité progressera de 90 M€.

En l'absence d'indexation ou d'abondement de l'enveloppe totale de DGF, l'effort de péréquation porté par le PLF sera intégralement financé par prélèvement sur les composantes « non péréquatrices » de la dotation comme la dotation forfaitaire pour les communes ou la dotation de compensation pour les EPCI.

➤ *Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)*

Ce mécanisme de compensation de la TVA servi aux collectivités sur leurs dépenses d'équipements, ainsi que sur certaines dépenses de fonctionnement ciblées (entretien des voiries et bâtiments publics, et infrastructures informatiques en nuage notamment) fait partie des canaux choisis par le législateur pour mettre en œuvre l'effort de redressement des équilibres publics.

Si le taux de compensation semble devoir rester inchangé à 16,404 %, l'attribution du FCTVA serait à compter des dépenses 2026 :

- Limitée aux seules dépenses d'investissement et exclurait *de facto* les dépenses prises en compte en section de fonctionnement (entretien des bâtiments publics et voiries, informatique en nuage notamment),
- Opérée en N+1 pour toutes les collectivités et leurs établissements.

Outre la diminution de l'assiette de dépenses éligibles, la conséquence directe de cette modification du calendrier de versement serait une « année blanche » pour les EPCI, comme Châteauroux Métropole, bénéficiant de la perception trimestrielle du FCTVA.

Les crédits prévus au titre du FCTVA sont postulés à 7,86 Mds€ en 2026 contre 7,65 en 2025.

➤ *Création d'un mécanisme d'indexation de la fraction de TVA fiscale allouée aux collectivités*

Après une année 2025 marquée par le gel des fractions de TVA versées aux collectivités, l'article 33 du PLF prévoit la création d'un mécanisme d'indexation pour les collectivités bénéficiaires.

Le taux d'évolution des fractions de TVA serait calculé en minorant la dynamique annuelle de TVA du taux d'inflation hors tabac sur la période considérée.

Dans un contexte global de contreperformance de cette taxe, Il semble probable que la progression des fractions de TVA attribuées aux collectivités locales soit nulle ou quasi nulle.

➤ *Les compensations pour pertes de recettes fiscales*

Dans le prolongement de la loi de finances 2025, le PLF 2026 prévoit un nouvel écrêtement des variables d'ajustement afin de maîtriser la progression des concours de l'Etat aux collectivités territoriales.

L'enveloppe allouée à la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle devrait ainsi diminuer de 430 M€ par rapport à 2025, dont 130 M€ pour les intercommunalités, 50 M€ pour les communes et 30 M€ pour les départements.

De même, la compensation servie aux intercommunalités pour diminution des bases d'impositions des établissements industriels seront en 2026 minorées de 50 %.

La mission relation avec les collectivités territoriales

➤ *Les dotations de soutien à l'investissement local*

Le PLF prévoit une refonte complète des dispositifs de soutien à l'investissement local ; Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation Politique de la Ville (DPV) seraient fusionnés en un Fonds d'Investissement des Territoires (FIT) unique, à la cible recentrée sur les petites collectivités rurales et collectivités urbaines comportant des quartiers prioritaires à la politique de la ville.

Ce nouveau dispositif devrait être abondé à hauteur de 1,4 Mds€ en autorisation d'engagement contre 1,6 Mds€ dans le cadre des dispositifs précédents. Les éléments de présentation adossés au projet de loi précisent que cette contraction en autorisation d'engagement traduit le repli attendu des nouveaux projets d'investissement induit par le calendrier électoral.

Reconduction, extension et modification du DiLiCo

L'article 76 du PLF prévoit la création, pour la deuxième année consécutive d'un Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DiLiCo).

Si l'économie générale et la finalité du dispositif sont similaires au dispositif mis en œuvre en 2025, avec un prélèvement assorti de reversements sur les exercices suivants, le fonctionnement projeté du DiLiCo 2026 fait l'objet de modifications substantielles et doit s'analyser séparément.

Le montant total du fonds prévu s'établit à 2 Mds€ contre 1 en 2025 et se répartit entre :

- **720 M€** pour les communes
- **500 M€** pour les EPCI
- **280 M€** pour les départements
- **500 M€** pour les régions.

La part conservée par l'État afin d'abonder les mécanismes de péréquation sera portée à 20 % au titre du prélèvement 2026, contre 10 % pour le DiLiCo2025, le reversement opéré sera échelonné sur 5 ans contre 3 précédemment.

Enfin, le reversement sera conditionné au respect d'une trajectoire financière globale par strate de collectivité :

- Si la croissance des dépenses réelles $\leq$ croissance du PIB en valeur : restitution intégrale.
- Si la croissance des dépenses $>$ croissance du PIB + 1 % : aucune restitution.
- Entre les deux : restitution partielle, potentiellement individualisée en regard de la situation de chaque entité.

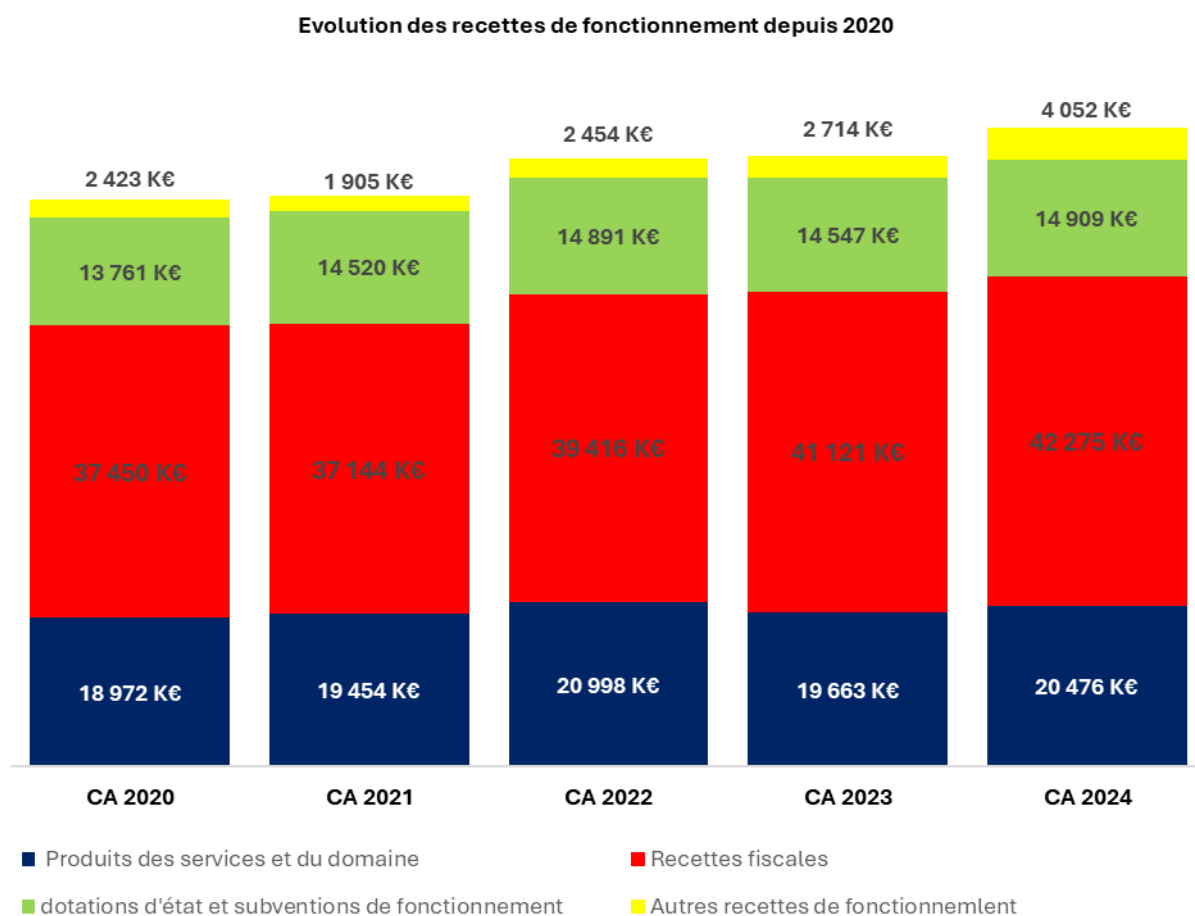
Il semble enfin que la modification de l'indice synthétique de calcul et la modification des seuils de déclenchement du prélèvement conduise à un assujettissement d'un plus grand nombre de collectivités et établissements publics locaux.

II. Rétrospective

1) Financière

La mutualisation effective de la ville et l'agglomération datant du 1^{er} janvier 2015, 2014 est utilisée comme l'année de référence pour la présentation rétrospective.

a) L'évolution des recettes de fonctionnement



En 2021, la structure des recettes de fonctionnement évolue notamment sous l'effet de la diminution des impôts de production décidée par le législateur : cette réforme crée un effet de vases communicants entre les produits issus de la fiscalité (- 306 K€) et les dotations de compensation perçues pour pertes de recettes fiscales (+ 567 K€).

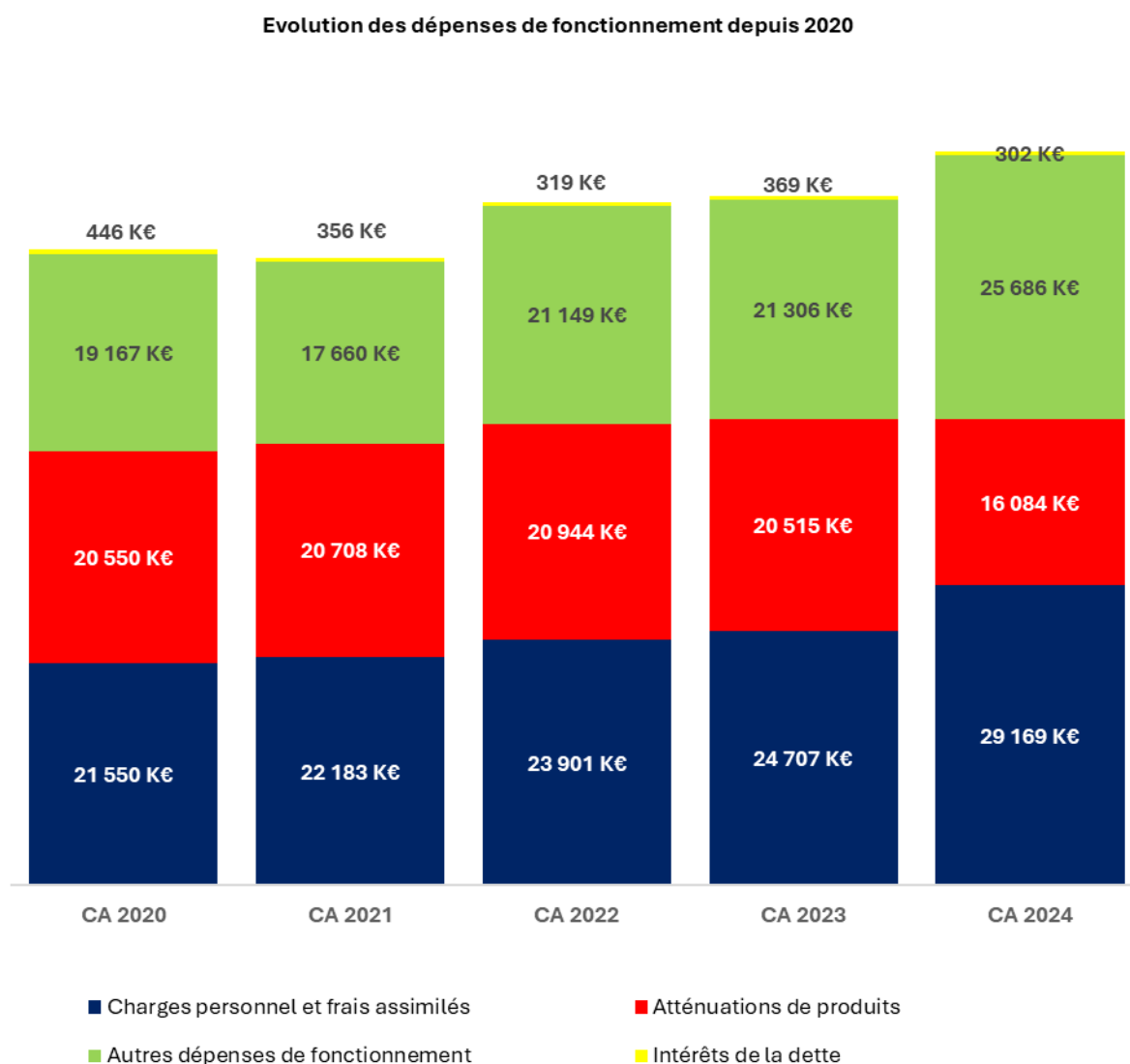
Si la progression substantielle des produits fiscaux enregistrée entre 2021 et 2022 (+ 2,23 M€) reposait sur la dynamique de la fraction de TVA ainsi que sur l'éligibilité au reversement du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC), la dynamique constatée entre 2022 et 2023 découle essentiellement de l'impact de la revalorisation des valeurs locatives sur les produits de taxe foncières et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Enfin, les produits des services et du domaine qui représentent 26 % en moyenne des recettes de fonctionnement, en raison notamment du flux financier correspondant au remboursement du coût des services communs par la Ville de Châteauroux. Leur progression entre 2021 et 2022 découle la mise en exploitation du complexe aquatique (1,35 M€).

La révision des clés de refacturation des charges mutualisées supportées par l'agglomération a engendré une diminution des recettes réalisées au chapitre 70 en 2023, tandis que le transfert de la ville de Châteauroux à l'agglomération des équipements culturels d'intérêt communautaire au 1^{er} janvier 2024 explique la progression enregistrée sur cet exercice.

Enfin, la progression des « autres recettes » en 2024 résulte essentiellement de la reprise d'une provision constituée en raison de l'extinction du risque contentieux sur l'immeuble sinistré des Bois Chauds du Berry (621 K€) et de l'encaissement, à compter du 1^{er} janvier 2024, des loyers de l'Association pour la Gestion d'Equinoxe (AGEC) pour la mise à disposition des locaux d'équinoxe (521 K€).

b) L'évolution des dépenses de fonctionnement



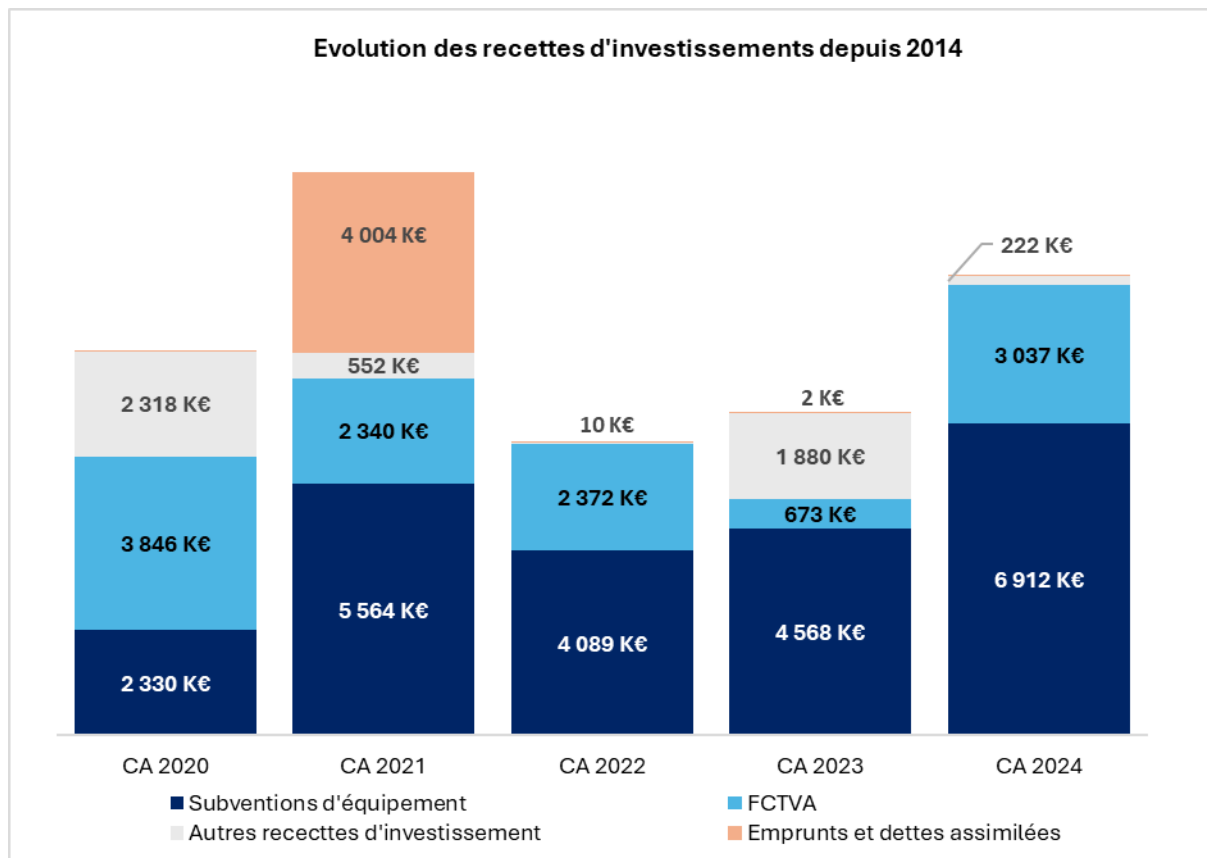
Les dépenses de personnel enregistrent une progression de 2,35 M€ entre 2020 et 2022 induite par la création d'un service commun des piscines et l'ouverture de Balsan'éo (1,74 M€ en 2022). La progression constatée entre 2022 et 2023 résulte de différentes mesures générales et catégorielles (revalorisation du point d'indice et du SMIC notamment).

Les « autres dépenses de fonctionnement » connaissent une progression de 3,49 M€ entre 2021 et 2022 qui résulte en premier lieu de la progression des subventions de fonctionnement versées aux budgets annexes (transports urbains + 2 M€, salle multi activités + 467 K€). L'exploitation en année pleine du centre aquatique Balsan'éo induit un supplément de + 422 K€), mais également la tendance marquée en 2022 à la hausse générale des prix.

La structure des charges de fonctionnement connaît une évolution significative en 2024 en raison du transfert des équipements culturels d'intérêt communautaire au 1^{er} janvier :

- (+) 2 805 K€ masse salariale pour le traitement des agents affectés aux équipements transférés,
- (+) 1 670 K€ de subvention de fonctionnement versée à l'AGEC,
- (+) 434 K€ de charges à caractère général,
- (-) 4 435 K€ d'attribution de compensation versée à la Ville de Châteauroux afin de neutraliser l'impact du transfert.

c) L'évolution des recettes d'investissement



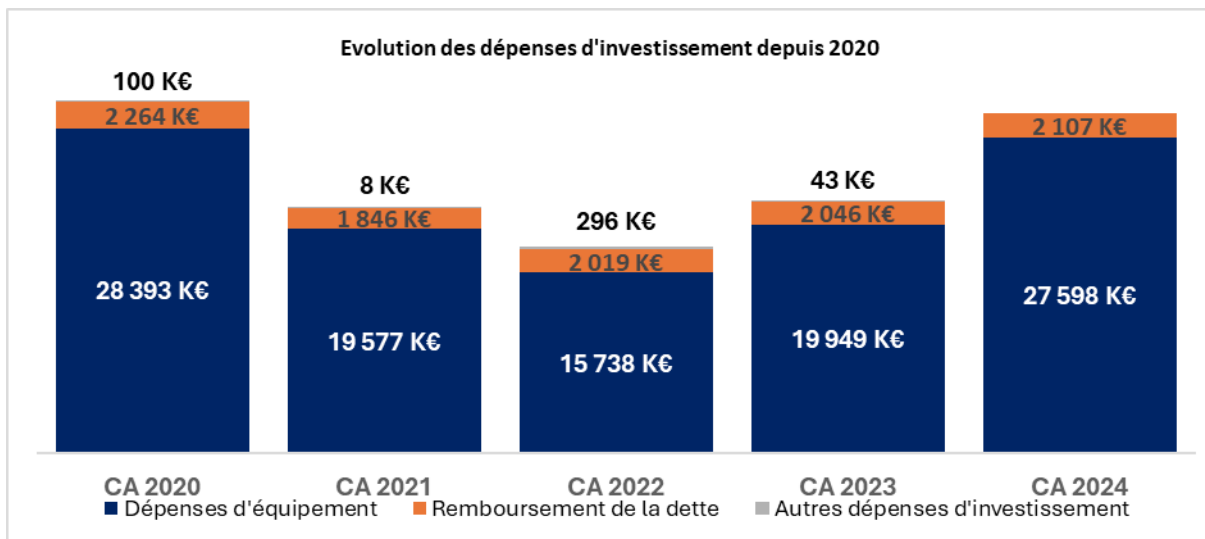
La catégorie autres recettes d'investissement regroupe essentiellement le remboursement d'avances consenties par le budget principal aux budgets annexes.

Le FCTVA représente en moyenne sur la période une recette de 2,5 M€. Proportionnel aux dépenses d'équipement éligibles réalisées, il connaît une forte progression sur la fin de période induite par le niveau important des dépenses d'équipement réalisées.

Les subventions d'équipement suivent également une évolution corrélée à la réalisation d'opérations d'équipement. Sur la période considérée, le niveau de subvention d'équipement reçues progresse nettement 2020 et 2021. Les financements contractuels restent à un relativement élevé en 2022 et 2023. Avec 6,9 M€ encaissés dont 3,5 M€ au titre du fonds friches, le niveau de réalisation constaté durant l'exercice 2024 constitue un nouveau point haut.

Il convient enfin de noter l'absence de mobilisation d'emprunt nouveaux durant les trois derniers exercices clos.

d) L'évolution des dépenses d'investissement



Les dépenses d'équipement sont de loin la principale composante des mouvements réels en investissement, elles culminent à 28,4 M€ en 2020. Après avoir enregistré un repli relatif à compter de 2021, leur niveau accélère à nouveau pour atteindre 27,6 M€ en 2024.

Le remboursement de la dette en capital reste globalement stable sur la période et s'établit à 2,1 M€ en 2024.

Concernant les autres dépenses d'investissement, constituées majoritairement des autres immobilisations financières, elles apparaissent plus élevées en 2014 principalement du fait des avances faites au budget annexe OZANS (4,8 M€).

e) Encours de dette et autofinancement

Evolution de l'encours de dette et formation de l'autofinancement

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Crédits ouverts 2025
Recettes réelles de fonctionnement	60 435	74 339	69 788	71 057	70 220	72 200	72 605	73 023	77 759	78 044	81 711	81 802
Dépenses réelles de fonctionnement	49 391	62 982	59 705	58 929	62 622	65 413	61 713	60 908	66 313	66 897	71 241	76 512
Intérêts de la dette	670	652	608	559	509	454	446	356	319	369	302	457
Epargne Brute	11 044	11 358	10 082	12 129	7 598	6 788	10 892	12 115	11 446	11 148	10 471	5 290
Cessions d'immobilisations	2 375	249	647	1 309	809	241	1 328	608	1 067	1 216	1 148	382
Epargne brute hors cessions	8 669	11 109	9 435	10 819	6 789	6 547	9 563	11 507	10 379	9 932	9 323	4 907
Remboursement en capital	2 223	2 221	2 259	2 292	2 347	2 204	2 264	1 846	2 007	2 046	2 178	2 247
Encours de dette au 31/12	25 422	23 200	20 941	18 649	16 302	14 098	11 834	13 988	11 981	9 937	7 831	14 584
Epargne nette	8 821	9 136	7 823	9 837	5 250	4 583	8 628	10 269	9 439	9 101	8 292	3 043
Capacité de désendettement	2,30	2,04	2,08	1,54	2,15	2,08	1,09	1,15	1,05	0,89	0,75	2,76
Capacité de désendettement hors cessions	2,93	2,09	2,22	1,72	2,40	2,15	1,24	1,22	1,15	1,00	0,84	2,97

**ratio exprimé en années d'autofinancement*

Les cumuls présentés ci-dessus, notamment en ce qui concerne le montant de l'encours de dette, incluent la dette souscrite pour la réalisation de l'ouvrage de stationnement Colbert, et qui a été réintégrée au chapitre 16 en 2018.

L'encours de dette est ici présenté au 31 décembre de l'exercice considéré.

S'agissant plus spécifiquement de l'exercice 2025, il intègre l'encours consolidé, à l'exclusion des lignes à souscrire d'ici à la fin de gestion dont la mobilisation sera effectuée postérieurement au 1^{er} janvier 2026 en fonction de l'avancement des opérations d'équipement et du besoin global en trésorerie dont le montant est évalué, à ce stade, à 10 M€.

L'épargne brute résulte de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Cette épargne brute doit permettre de rembourser le capital de la dette.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement.

L'épargne brute, qui s'était nettement redressée en 2020 et en 2021 connaît depuis une inversion de la tendance induite par une progression plus dynamique des charges que des recettes.

Malgré la remontée inhérente à la consolidation en 2025 de 9 M€ d'emprunts souscrits en 2024, la tendance en temps long est toujours au désendettement : l'encours de dette consolidé du budget principal s'établira en deçà de 15 M€ fin 2025, soit un niveau inférieur de 40 % à l'encours constaté fin 2014.

Non compris les produits tirés des cessions d'immobilisations, la capacité de désendettement de l'agglomération au 31 décembre 2025 s'établira à un niveau proche de 3 ans quand le plafond national de référence fixé par l'État pour les communes et EPCI à fiscalité propre est de 12 années.

➤ Structure et exposition prévisionnelle de l'encours au 31 décembre 2025

Les éléments ci-dessous présentent les caractéristiques essentielles de l'encours de dette consolidé tel qu'envisagé au 31 décembre 2025, non compris les emprunts à souscrire d'ici au 31 décembre pour le financement global de l'équilibre 2025 dont la mobilisation interviendra à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les données se rapportant aux budgets annexes ainsi que la vision consolidée de l'encours du budget principal figurent en annexe au présent rapport.

L'ensemble de l'encours de dette est, tous produits confondus, classé A-1 au sens de la charte Gissler.

Exposition au risque de taux de l'encours de dette au 31 décembre 2025

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	4 746 250 €	32,5%	2,8%
Variable, y compris indexations sur le livret A	9 838 171 €	67,5%	1,5%
Ensemble des risques	14 584 421 €	100,00%	2,2 %

Il convient de préciser à titre liminaire que l'encours de dette à taux variable englobe 6,975 M€ d'emprunts adossés au livret A.

L'exposition au risque de taux traduit une gestion de dette adaptée aux conditions de marchés rencontrées ces dernières années.

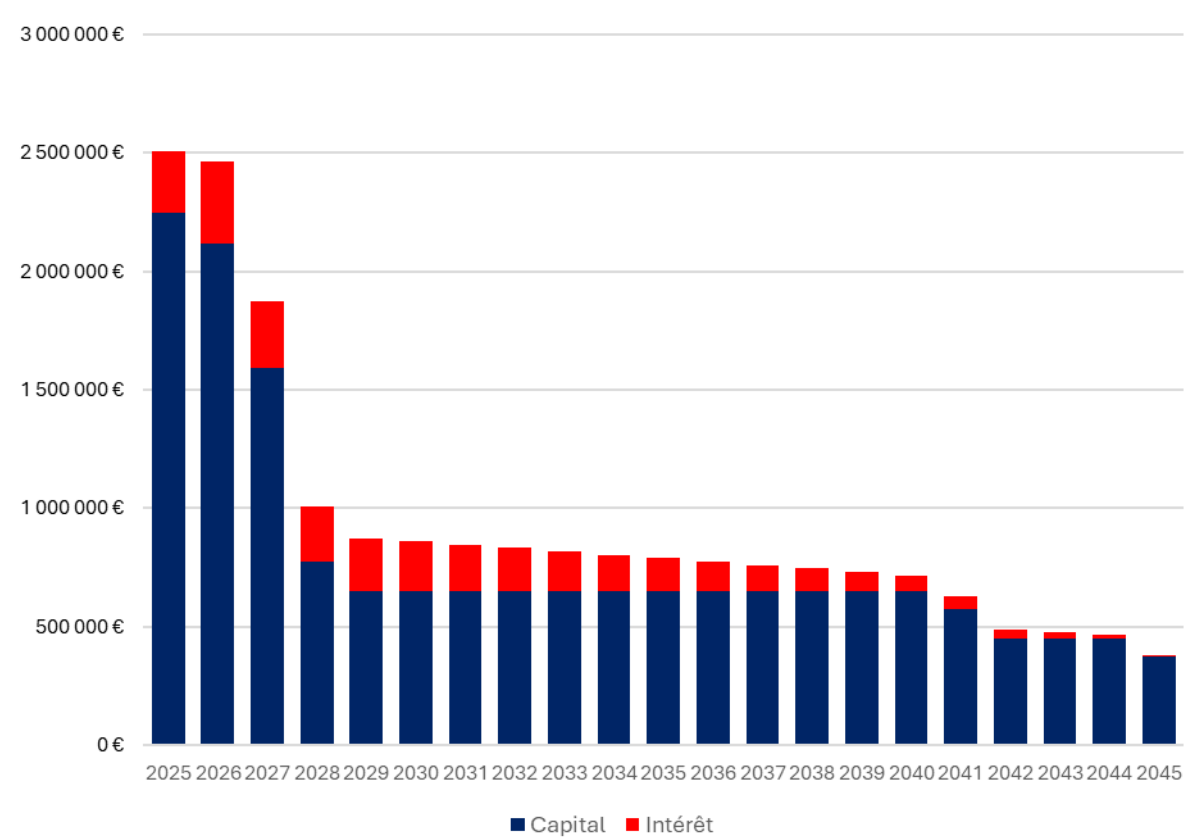
Aux taux fixes usuellement recherchés par Châteauroux Métropole pour leur prévisibilité ont été privilégiés lors des dernières consultations bancaires des emprunts à taux variable ou indexés sur le livret

A qui offrent plus de souplesse de gestion et qui ont permis, dès 2025, de bénéficier de la décrue amorcée des taux d'intérêts : le taux moyen de l'encours de dette qui s'établissait à 3,31 % au CA 2024 est anticipé à 2,21 % au 31 décembre 2025.

Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31 décembre 2025

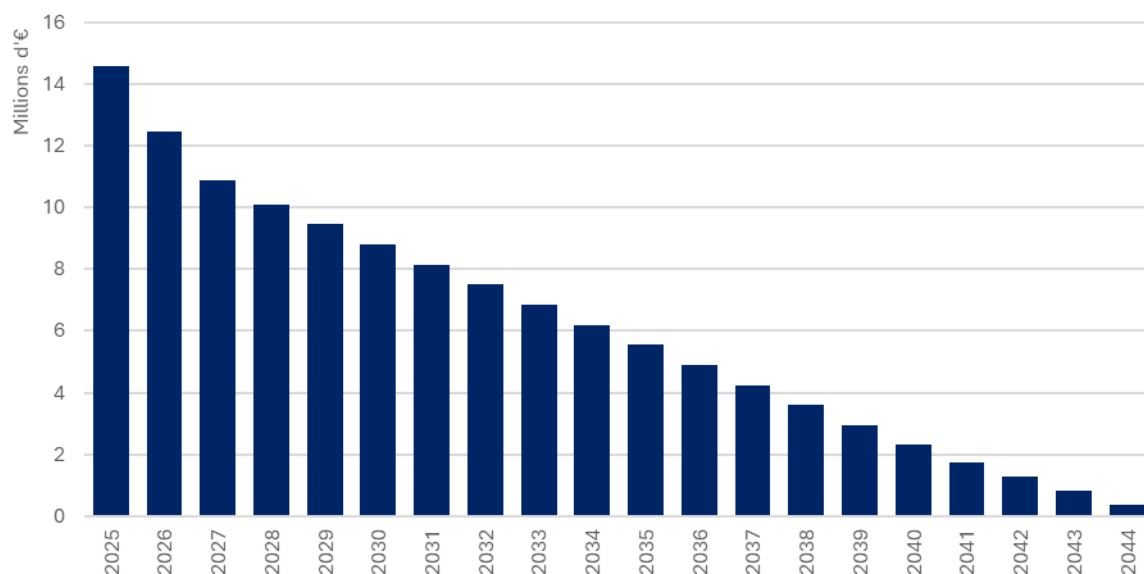
Prêteur	CRD	% du CRD
Caisse d'Epargne Loire-Centre	8 500 000 €	58,3 %
Agence France Locale	1 950 000 €	13,4 %
CA Corporate & Investment Bank	1 600 000 €	11,0 %
Crédit Foncier	1 257 626 €	8,6 %
FINAMUR	921 250 €	6,3 %
La banque postale	355 545 €	2,4 %
	14 584 421 €	100,0 %

Flux de remboursement de l'encours de dette mobilisé au 31 décembre 2025 du budget principal



Le flux de remboursement de la dette ci-dessus présenté montre une cassure franche à compter de l'exercice 2027. Celle-ci s'explique par la fin d'amortissement de trois emprunts souscrits entre 2005 et 2007 dont le service pèse à lui seul près de 1,3 M€ en capital.

Profil d'extinction de l'encours de dette mobilisé au 31 décembre 2025 du budget principal



2) Ressources Humaines

Le tableau qui suit présente l'évolution annuelle des effectifs de Châteauroux Métropole depuis le 31 décembre 2020, début du mandat en cours, tous budgets confondus.

Les effectifs de l'agglomération ont connu, sur la période, une progression et s'établissent à 636 agents au 31 décembre 2024 (emplois dits permanents, apprentis et collaborateurs de cabinet). La hausse des effectifs enregistrée entre 2020 et 2022 découle de l'ouverture du centre aquatique Balsan'éo. En 2024, c'est la finalisation du transfert des 71 agents du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD), de l'Ecole des Beaux-Arts (EBACM) et du pôle technique et bâtiment de la direction de la culture de la Ville vers l'Agglomération qui conditionne la progression. Cette hausse des effectifs de l'agglomération s'accompagne d'une baisse équivalente de ceux de la ville.

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'agents au 31/12	525	523,5	547	567	636
Nombre d'équivalent temps plein	517	513,8	538,3	555,4	620.6
Nombre de recrutements externes	47	47	56	36	50
Nombre de mobilités internes	23	36	29	14	12
Nombre de départs effectifs	39	49	43	28	47

L'organisation des services est questionnée à chaque départ d'un agent (retraite, mutation) afin de valider l'opportunité de le remplacer ou de répartir les tâches différemment.

A titre indicatif, les effectifs consolidés Ville-Agglomération au 31 décembre 2024 sont de 1 195 agents soit 1 091 équivalents temps plein.

	2020	2021	2022	2023	2024
--	------	------	------	------	------

Effectifs consolidés Ville- Agglomération au 31/12 (nombre d'agents)	1 116	1 152	1181	1203	1195
Effectifs consolidés Ville- Agglomération au 31/12 (nombre d'ETP)	984,9	1004,8	1042,4	1076	1091.3

Le détail des effectifs par filières montre une certaine stabilité entre la fin de l'année 2024 et la projection pour 2025.

La répartition selon le statut (fonctionnaires-contractuels) fluctue très peu.

Les « sans filière » sont des agents contractuels dont les emplois ne sont pas rattachés à une filière existante de la fonction publique territoriale (collaborateurs de Cabinet, apprentis).

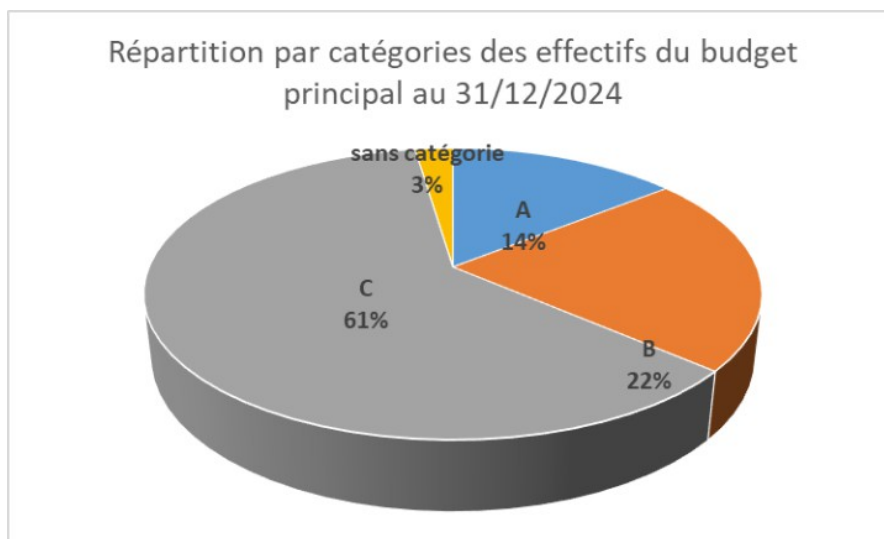
Châteauroux Métropole / Budget principal		CA 2024	CA prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026		
				principal	pépinières	total
Administrative	fonctionnaires	97	104	105	1	106
	contractuels	31	31	31	1	32
Technique	fonctionnaires	364	361	362	0	362
	contractuels	40	43	43	0	43
Culturelle	fonctionnaires	45	45	45	0	45
	contractuels	16	13	13	0	13
Sportive	fonctionnaires	10	6	6	0	6
	contractuels	14	16	16	0	16
Sociale	fonctionnaires	3	3	3	0	3
	contractuels	0	0	0	0	0
Médico-sociale	fonctionnaires	1	1	1	0	1
	contractuels	0	0	0	0	0
Animation	fonctionnaires	0	0	0	0	0
	contractuels	0	0	0	0	0
Sans filière	fonctionnaires	0	0	0	0	0
	contractuels	15	15	15	0	15

Total		636	638	640	2	642
-------	--	-----	-----	-----	---	-----

La répartition des effectifs par catégorie à Châteauroux Métropole est la suivante, pour le budget principal :

Châteauroux Métropole / Budget principal	CA 2024	CA prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026		
			Principal	Pépinières	Total
Catégorie A	91	98	98	1	99
Catégorie B	140	135	135	0	135
Catégorie C	390	390	392	1	393
Sans catégorie	15	15	15	0	15
Total	636	638	640	2	642

Ainsi, au 31 décembre 2024, la répartition est de 14 % d'agents de catégorie A (en hausse de 4 points), 22 % de catégorie B (en hausse de 4 points), 61 % de catégorie C (en baisse de 8 points) et 3 % d'agents hors catégorie. Cette augmentation de la proportion d'agents des catégories A et B s'explique par le profil des agents de la filière culturelle transférés au 1^{er} janvier 2024 qui appartiennent majoritairement à ces deux catégories. Pour l'ensemble de la fonction publique territoriale, au 31 décembre 2022, la répartition était de 13 % A, 15 % B et 72 % C (source : chiffres clés de la fonction publique 2024, DGAFP).



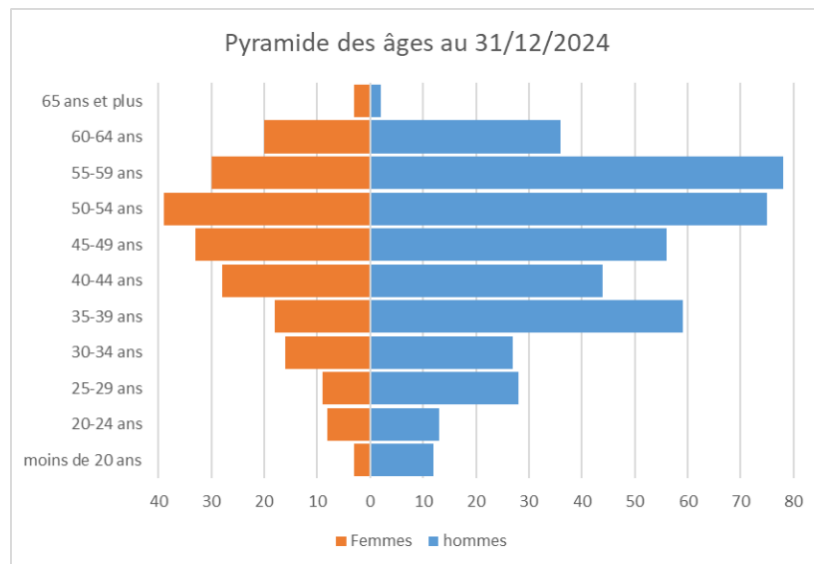
La part de contractuels, tous types confondus, au 31 décembre 2024 est de 18,2 % à Châteauroux Métropole (en augmentation de 2,3 points) ; au niveau national, au 31 décembre 2022, la proportion de contractuels était de 23 % dans la fonction publique territoriale (source : chiffres clés de la fonction publique 2024, DGAFP).

L'âge moyen des agents de Châteauroux Métropole est de 46,3 ans pour les femmes (en augmentation de 1 an), de 45,3 ans pour les hommes (en augmentation de 0,9 an) au 31 décembre 2024. Au niveau national il est de 46 ans en 2023 dans la fonction publique territoriale (FPT) (source : stats rapides n°112 de juillet 2025, DGAFP).

Les moins de 30 ans représentent 11,3 % des effectifs de Châteauroux Métropole au 31 décembre 2024 (-

1,2 point), alors qu'ils constituent 10,8 % des effectifs de la FPT. Les 50 ans et plus représentent, à la même date, 44,6 % de l'effectif de Châteauroux Métropole (en hausse de 2,5 points), tandis qu'au niveau national ils constituent 43,6 % des effectifs des EPCI au 31 décembre 2022 (source : idem supra).

12 agents avaient atteint, voire dépassé, l'âge légal de la retraite au 31 décembre 2024. La pyramide des âges montre que quatre-vingt-dix départs sont à prévoir dans les 5 ans qui viennent, même en tenant compte du recul de l'âge légal (indépendamment des retraites anticipées pour carrière longue).



En 2024 Châteauroux Métropole respectait ses obligations en matière d'emplois de travailleurs handicapés. En effet, la Communauté d'agglomération employait 47 bénéficiaires de l'obligation de l'emploi. Ainsi, le taux d'emploi direct était de 7,40 % pour un minimum légal de 6 %.

III. Les orientations budgétaires pour 2025.

1) Cadrage de la section de fonctionnement

Un des enjeux majeurs en matière de gestion financière des collectivités territoriales réside dans la préservation des équilibres de la section de fonctionnement afin de conserver un niveau d'autofinancement suffisant.

Il convient toutefois de souligner que l'agglomération, comme les autres collectivités et établissements publics, fera face en 2026 à un contexte rendu particulièrement défavorable par l'association des collectivités locales au redressement des comptes publics.

Les orientations budgétaires pour 2026 interviennent dans un contexte de stabilité dans la répartition des compétences au sein du bloc communal.

En matière d'organisation budgétaire, les flux financiers inhérents à la gestion des pépinières de la cité Lafayette et de ZIAP seront désormais retracés au sein du budget principal de la communauté d'agglomération, à régime fiscal constant. La traçabilité des charges et produits ainsi que l'équilibre économique global de l'activité sera conservée par individualisation des crédits au sein d'un service dédié.

Enfin, la référence aux « crédits ouverts » en 2025 englobe le budget primitif, les reports de crédits, le budget supplémentaire ainsi que les décisions modificatives à l'exclusion de celle soumise à l'approbation

de l'assemblée délibérante lors de sa réunion de novembre.

a) Les principales recettes de fonctionnement

Les ressources de Châteauroux Métropole sont diverses et composées principalement de la fiscalité perçue sur le territoire de l'agglomération, des produits des services et du domaine, et des dotations d'État.

En €	BP2025	Crédits ouverts en 2025	DOB 2026	Ecart/BP	Ecart/ Crédits ouverts	Dont pépinières	DOB 2026 à périmètre constant	Périmètre constant /BP 2025
013-Atténuation de charges	6 200	6 200	5 000	-19,4%	-19,4%	0	5 000	-19,4%
70- Produits des services	21 906 550	21 906 550	22 012 210	0,5%	0,5%	0	22 012 210	0,5%
73- Impôts et taxes	20 788 787	20 850 532	21 220 849	2,1%	1,8%	0	21 220 849	2,1%
731 - Fiscalité directe locale	21 598 674	21 842 214	22 167 000	2,6%	1,5%	0	22 167 000	2,6%
74- Dotations et participations	15 491 437	15 395 103	14 367 962	-7,3%	-6,7%	0	14 367 962	-7,3%
75- Autres Produits de gestion courante	1 717 640	1 771 020	1 752 389	2,0%	-1,1%	99 510	1 652 879	-3,8%
77-Produits exceptionnels	30 000	30 000	42 100	40,3%	40,3%	1	42 099	40,3%
Sous total Recettes Réelles	81 539 288	81 801 619	81 567 510	0,0%	-0,3%	99 511	81 467 999	-0,1%

Le projet de budget 2026 sera construit dans un environnement mêlant incertitudes et tensions économiques. Il résulte d'une évaluation prudente des produits prévisionnels.

La progression générale des masses budgétaires inscrites en recettes de fonctionnement sera quasi nulle au BP 2026.

La péréquation horizontale

En €	CA 2024	Notifié 2025	DOB 2026	2026/ BP2025	2026/ Notifié 2025
Reversement FPIC	632 665	609 651	550 000	-3,4%	-9,8%

Pour la première fois depuis la création en 2012 du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), l'ensemble intercommunal constitué par Châteauroux Métropole et ses communes membres a été éligible à un reversement au titre du FPIC en 2022, au rang de de 741^{ème} sur 745 bénéficiaires.

L'éligibilité du territoire intercommunal a depuis été confortée en 2023 (679^{ème}) et à fortiori en 2024 (672^{ème} et 2025 (669^{ème}).

Toutefois, et dans la mesure où le classement du territoire reste proche du seuil d'éligibilité au reversement, le budget 2026 postule prudemment une perte d'éligibilité.

Dans cette hypothèse, l'agglomération bénéficierait du mécanisme de sortie progressive d'éligibilité, rendu plus favorable au sortant depuis la loi de finances pour 2023 qui lisse la perte de recettes sur les 4 exercices suivant la sortie et qui dispose que la garantie perçue est égale à 90 % du montant perçu la première année, 70 % la deuxième, 50 % la troisième et 25 % la quatrième.

En l'espèce, et même dans la configuration la moins favorable, une recette de 550 K€ est attendue au titre de ce dispositif en 2026.

 Les produits des services et du domaine

Hors réajustements spécifiques, et afin de compenser le surcoût d'exercice des compétences et missions induit par la progression générale des prix, les tarifs des prestations rendues à titre onéreux qui seront soumis à l'approbation du Conseil communautaire lors de la séance de décembre intégreront une revalorisation générale moyenne indexée sur l'inflation hors tabac mesurée de mai 2024 à 2025, qui s'établit à 1,0 %.

 Le remboursement des dépenses mutualisées et l'évolution des modalités de refacturation

En €	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026/BP2025
Remboursement de frais par les communes du GFP	3 105 230	3 849 806	3 866 353	0,4%
Mise à dispo personnel communes du GFP	14 415 687	15 008 725	15 126 820	0,8%
Total	17 520 916	18 858 531	18 993 173	0,7%

*GFP = groupement à fiscalité propre.

A l'instar de l'évolution des charges, et dans un contexte de stabilité des périmètres et modalités de refacturation, la dynamique des flux de remboursement sera particulièrement limitée en 2026.

 Les principales recettes fiscales

Les orientations présentées traduisent la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Fiscalité (€)	CA 2024	BP 2025	Notifié 2025	DOB 2026	2026/ CA2024	2026/ BP2025	2026/ Notifié 2025
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	632 665	569 398	609 651	550 000	-13,1%	-3,4%	-9,8%
Attribution de compensation	32 883	32 884	32 884	32 884	0,0%	0,0%	0,0%
FNGIR	5 160 765	5 160 765	5 160 765	5 160 765	0,0%	0,0%	0,0%
Autres fiscalités reversées	24 111	22 200		22 200	-7,9%	0,0%	ns.
Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales	9 500 889	9 598 540	9 610 159	9 700 000	2,1%	1,1%	0,9%

Fraction compensatoire de la CVAE	5 306 412	5 405 000	5 455 126	5 500 000	3,6%	1,8%	0,8%
<i>Retour Dilco 2025</i>	0	0	0	255 000	ns.	ns.	ns.
Sous total chapitre 73 "impôts et taxes hors fiscalité locale"	20 657 725	20 788 787	20 868 585	21 220 849	2,7%	2,1%	1,7%
Impôts directs locaux (CFE, TFPB et TFNB)	9 761 146	10 100 000	10 114 650	10 200 000	4,5%	1,0%	0,8%
Taxe sur les surfaces commerciales	2 187 582	1 800 000	1 991 752	2 150 000	-1,7%	19,4%	7,9%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	576 132	540 000	586 500	590 000	2,4%	9,3%	0,6%
Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations		100 000		105 000		5,0%	ns.
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	8 902 360	9 058 674	9 049 312	9 122 000	2,5%	0,7%	0,8%
Sous total chapitre 731 "fiscalité locale"	21 427 220	21 598 674	21 742 214	22 167 000	3,5%	2,6%	2,0%
Total	42 084 945	42 387 461	42 610 799	43 387 849	3,1%	2,4%	1,8%

*ns = non significatif

De manière générale, la dynamique attendue des recettes issues de la fiscalité et de la fiscalité locale au stade de la construction budgétaire 2026 est particulièrement faible.

✓ Fractions de TVA nationale

Le point de vigilance majeur en matière de recettes fiscales porte sur l'évolution des fractions de TVA nationales successivement attribuées aux EPCI dans le cadre de la redistribution des recettes fiscales opérés en 2021, puis en compensation de la suppression progressive de la CVAE. La dynamique éventuelle de ces recettes, qui pèsent plus de 35 % des ressources fiscales de toutes natures de Châteauroux Métropole, est tributaire des choix opérés par le législateur dans le cadre de l'adoption de la loi de finances. Dans un souci de prudence, le montant à percevoir pour Châteauroux Métropole en 2026 a été construit en retenant une dynamique très limitée pour la fraction allouée en remplacement de la TH, à 9,7 M€, en progression de 0,9 % par rapport aux montants notifiés en 2025 et à 5,5 M€ pour la fraction compensatoire de CVAE, en progression de 0,8 %.

✓ Impôts fonciers et assimilés

Les valeurs locatives qui servent à déterminer les bases d'imposition à la fiscalité directe locale sont, hors locaux à usage professionnels, révisées chaque année en fonction de la progression de l'indice des prix à la consommation mesurée de novembre à novembre.

Dans un contexte de ralentissement de l'inflation, ce mécanisme d'indexation laisse augurer une revalorisation des valeurs locatives évaluée à 0,8 % pour 2026 pour les locaux à usage professionnels, taux qui a été retenu comme postulat d'évolution appliqué aux montants notifiés par l'administration fiscale au printemps 2025.

Les éventuelles marges de manœuvre générées par un coefficient de revalorisation plus favorable ainsi que par la croissance physique des bases seront mobilisées en cours de gestion.

✓ Autres recettes fiscales et parafiscales

Le coefficient de taxation appliqué à la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) a fait l'objet d'une majoration en quatre paliers successifs pour atteindre 1,2 au 1^{er} janvier 2025. Les recettes tirées attendues de cette taxe sont réévaluées à 2,15 M€, en progression de 350 K€ de BP à BP. Si la progression

des recettes peut sembler significative, elle doit être analysée à l'aune du produit collecté en 2024 avec, un coefficient de taxation de 1,15, qui s'établissait à 2,18 M€.

Les concours financiers de l'Etat

S'agissant de la DGF, les orientations sont construites en appliquant à ses principales composantes les variations qu'elles avaient enregistrées entre les deux derniers exercices clos.

En €	CA 2024	BP 2025	Notifié 2025	DOB 2026
741124 - Dotation d'intercommunalité des EPCI	734 780	850 000	881 226	1 050 000
741126 - Dotation de compensation des groupements de communes	7 413 340	7 140 000	7 144 143	6 900 000
74611-Dotation générale de décentralisation	10 246	10 246	10 246	10 246
748312 - Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 667 170	2 440 000	2 323 524	2 320 000
74832/74833 - Dotation de compensation de CFE/CVAE/TH/TF	1 910 584	1 910 500	1 909 565	1 910 800
Sous total « dotations »	12 736 120	12 350 746	12 268 704	12 191 046
Total chapitre 74 " dotations et participations"	14 908 654	15 491 437	15 491 437	14 367 962

La seule progression envisagée s'élève à 169 K€ par rapport aux montants notifiés au printemps 2025 et porte sur la dotation d'intercommunalité, au travers de sa composante « péréquation », dont l'abondement est prévu au PLF.

La dotation de compensation des groupements de communes est attendue en diminution de 244 K€ tandis que la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est reconduite pour les montants notifiés au printemps 2025. Le montant de ce concours a diminué de 344 K€ entre 2024 et 2025 en raison de son intégration aux « variables d'ajustement » de l'enveloppe normée visant encadrer l'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

b) Les principales dépenses de fonctionnement

En €	BP2025	BP+BS 2025	DOB 2026	Ecart/BP	Ecart/ Crédits ouverts	Pépinier es	DOB 2026 à périmètre constant	Périmètre constant /BP 2025
011- charges à caractères général	13 046 480	13 519 384	13 384 006	2,6%	-1,0%	109 894	13 274 112	1,7%
012- Charges de personnel	30 320 045	30 320 045	30 691 265	1,2%	1,2%	87 000	30 604 265	0,9%
014- Atténuation de produits	16 916 089	16 921 089	16 967 000	0,3%	0,3%	0	16 967 000	0,3%
65-Autres charges de gestion courante	15 516 951	15 334 716	15 191 005	-2,1%	-0,9%	10	15 190 995	-2,1%
66-Charges d'intérêts de la dette	457 161	457 161	352 567	-22,9%	-22,9%	0	352 567	-22,9%
67- Charges exceptionnelles	42 000	42 000	42 100	0,2%	0,2%	600	41 500	-1,2%
68- Dotations aux provisions	20 000	20 000	20 000	0,0%	0,0%	0	20 000	0,0%
Total Dépenses Réelles	76 318 726	76 614 395	76 647 943	0,4%	0,0%	197 504	76 450 439	0,2%

Si le niveau global des charges de fonctionnement progresse de BP à BP, la progression des deux composantes majeures que sont les charges à caractère général et les dépenses de personnel reste

tendanciellement mesurée, à fortiori si l'on retraite l'évolution projetée des masses induite par la reprise du budget affecté aux pépinières au sein du budget principal en 2026 : dans ce cas, la progression des dépenses réelles attendues entre 2025 et 2026 est limitée à 0,2 %.

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont attendues à 13,4 M€, soit une progression limitée à 2,6 % des masses budgétées au BP 2025, étant précisé que le budget principal supportera 110 K€ de dépenses supplémentaires en raison de l'extension programmée du périmètre du budget principal aux pépinières d'entreprises.

Par ailleurs, si le BP 2025 embarquait 433 K€ de crédits prévus en couverture du risque de contentieux relatif à l'inexécution du protocole transactionnel portant solde du marché de construction du centre aquatique Balsan'éo, le budget 2026 intégrera une enveloppe de 350 K€ destinée à souscrire une garantie sur dommages à ouvrage pour le bâtiment du Flockage et la maison Varaigne.

Hors ces éléments particuliers et parmi les postes de charges qui connaîtront un accroissement significatif en 2026, doivent être mentionnés les dépenses de maintenance (+ 308 K€ soit 17,8 %), en raison d'une réorientation des dépenses d'entretien vers une plus grande part d'action préventives s'agissant notamment du centre aquatique.

Il convient également de mentionner l'achat d'énergie et de combustibles, en progression de 150 K€, quoique que cette hausse soit partiellement compensée par une diminution des dépenses en carburants de 50 K€.

Le niveau des charges à caractère général sera également impacté par le renchérissement de la prise en charge d'achats de places de stationnement, de contremarques et des dépenses externalisées pour la gestion du parking Colbert (138 K€ au total).

Enfin, il convient de mentionner l'impact de la location d'un poids lourd affecté à l'exploitation qui coûtera annuellement 50 K€.

Les dépenses de personnel

Pour fonctionner, les services propres et communs de Châteauroux Métropole nécessitent une masse salariale évaluée en 2026 à 29,95 M€, en hausse de 0,6 % par rapport à 2025.

Depuis l'augmentation en 2024 par le transfert de 72 agents du Conservatoire à Rayonnement Départemental, de l'Ecole Municipale des Beaux-Arts, du Directeur de la Culture et des agents du pôle technique culturel, la masse salariale demeure stable.

Les effets sur la masse salariale des modifications présentées ci-dessus sont complétées par des mesures réglementaires et non réglementaires qui s'imposent à la collectivité.

- Augmentation possible de 1 % du SMIC en 2026 (pas d'augmentation en 2025),
- Versement de la taxe mobilité à hauteur de 0,15 % à la Région à compter du 1^{er} janvier 2026,
- Augmentation de 3 points par an de la cotisation CNRACL pour les agents titulaires (étalement d'une augmentation de 12 points sur 4 années avec une effectivité au 1^{er} janvier 2025).

D'autre part, la collectivité a fait le choix de maintenir sa politique d'avancements de grades et de promotions internes afin de conserver la dynamique des équipes et l'attractivité de la collectivité.

La répartition des effectifs est interrogée lors des mouvements de personnels et des changements des modalités de gestion, en gardant toujours à l'esprit que la création de nouveaux postes doit, dans la mesure du possible, être compensée par le non-remplacement sur certaines missions. Par exemple :

- La création d'un poste dédié à la vidéo protection,
- Le non-remplacement d'une technicienne à la maintenance bâtiments,
- La création d'un poste de chargé de mission à l'enseignement supérieur,
- Le transfert de 3 agents avec la mise en œuvre de la DSP stationnement,

Détail des charges de personnel :

Les charges de personnel sont composées des éléments obligatoires de paye (traitement indiciaire, NBI, SFT), des éléments facultatifs (régime indemnitaire, autres indemnités, heures complémentaires et supplémentaires, astreintes) et des charges patronales sur l'ensemble de la masse salariale.

Budget principal / en K€	CA 2024	CA 2025 estimé	Prévisionnel 2026		
			Principal	Pépinières	Total
Rémunérations	17 060	16 909	17 128	50	17 178
Régime indemnitaire	2 634	2 763	2 852	8	2 860
NBI, SFT	297	286	292	2	294
Autres indemnités	163	124	358	2	360
heures supplémentaires et complémentaires	251	225	226	0	226
Charges patronales	8 193	8 467	9 095	25	9 120
Total	28 598	28 774	29 951	87	30 038

Synthèse des dépenses de personnel, nettes de charges refacturées (budget principal) :

	Charges de personnel	Recettes de mutualisation	Solde net à la charge de CM
CA 2024	28 598	14 564	14 034
CA 2025 estimé	28 774	14 661	14 113
DOB 2026	29 951	15 260	14 690

Les attributions de compensation et autres atténuations de produits

L'attribution de compensation (AC) versée en fonctionnement par la Communauté d'agglomération aux communes membres est inscrite, à titre provisoire, à un montant équivalent au montant versé en 2025.

Son montant pourra être amené à évoluer dans des proportions marginales en fonction de l'évaluation que la CLECT de l'impact financier de la révision du règlement de voirie adoptée par le Conseil communautaire du 30 septembre 2025.

En €	CA 2024	BP 2025	DOB 2026
Attribution de compensation	15 328 090	15 328 089	15 329 000

Les crédits qui seront ouverts aux atténuations de produits intégreront également le prélèvement au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, anticipé à un niveau légèrement supérieur au montant notifié en 2025, soit 520 K€.

Enfin, les équilibres prévisionnels 2026 ont été bâtis en intégrant une enveloppe de 845 K€ en prévision de la reconduction du prélèvement opéré au titre du DiLiCo.

Les subventions versées aux associations

En €	CA 2024	BP 2025	DOB 2026
Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	2 689 545	3 102 640	2 978 940

Malgré un contexte particulièrement défavorable et incertain pour les administrations publiques, le niveau des concours financiers au tissu associatif s'établira en 2026 à un niveau sensiblement équivalent à 2025.

Les principales participations et contributions versées

En €	CA 2024	BP 2025	DOB 2026
Service d'incendie	3 231 877	3 330 000	3 350 000
SYTOM	3 989 810	4 207 440	4 207 440
CCAS	263 331	337 500	458 750

Parmi les principales participations obligatoires, la contribution versée au service d'incendie est évaluée en progression de 3 %.

L'exploitation de Balsan'éo

Le tableau ci-dessous retrace les masses financières projetées en 2026 au titre de l'exploitation du complexe aquatique Balsan'éo.

En conformité avec l'engagement de transparence dans la gestion de l'équipement pris par l'exécutif de Châteauroux Métropole, les charges et produits afférents à l'exploitation du nouveau centre aquatique font l'objet d'un suivi budgétaire et comptable individualisé qui permet un suivi fin des équilibres de gestion de l'équipement.

		CA 2024	BP 2025	Crédits ouverts en 2025	DOB 2026
Dépenses	En €				
011	Charges à caractère général	1 279 965	1 453 000	1 498 077	1 615 600
012	Dépenses de personnel	1 895 782	1 933 447	1 933 447	1 957 730
67	Charges exceptionnelles	938	0	0	1 500
65	Autres charges de gestion courante	0	5 500	8 000	7 500
Total dépenses		3 176 686	3 386 447	3 431 524	0
Recettes					
013/70/75/77	Produits des services et divers	1 705 387	1 474 570	1 474 569	1 441 736
Déficit prévisionnel		1 471 299	1 911 877	1 956 955	2 140 594

De BP à BP, la masse salariale enregistrera une évolution maîtrisée.

La progression du déficit de fonctionnement projetée en 2026 résulte essentiellement du renforcement de la maintenance des installations techniques à l'occasion du renouvellement du marché d'exploitation maintenance (+ 150 K€).

c) Les orientations budgétaires en investissement

L'enjeu sera de porter une politique d'investissement ambitieuse au service du territoire tout en restant en adéquation avec les marges de manœuvre dont dispose la Communauté d'agglomération.

La programmation des investissements

L'enveloppe prévisionnelle destinée aux dépenses d'équipement est évaluée pour 2026 à 30,6 M€.

Le détail des opérations envisagées figure en annexe au présent rapport.

La pluri-annualité

L'AP est un engagement hors bilan pris par l'assemblée délibérante. Il permet de n'inscrire au budget de l'année au titre d'un projet donné, que les montants dont le décaissement est effectivement prévu au

titre de l'exercice.

Une fois votée, l'AP constitue la limite des dépenses qui peuvent être engagées au titre du programme donné, et le CP inscrit chaque année au budget constitue la limite des dépenses qui peuvent être mandatées au titre de ce programme.

Le montant total de l'AP est toujours équivalent au cumul des CP.

Les modalités de gestion effectives sont détaillées dans le règlement budgétaire et financier de la Communauté d'agglomération approuvé en 2021.

Lors de la gestion 2026, en continuité avec les dispositions contenues dans le règlement budgétaire et financier de la collectivité et dans la perspective d'une gestion optimale des ressources budgétaires et financières disponibles, il sera proposé de poursuivre la gestion en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour les dépenses d'équipement présentant une dimension pluriannuelle marquée.

Les AP/CP ayant trait à l'aménagement des friches Cérabati et Balsan, l'AP relative au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (PNRU) ainsi que l'AP relative à la création de la Cité des Arts et de la Culture seront révisées tant en ce qui concerne le montant de l'AP que l'échéancier des CP, étant précisé que ce dernier intègre désormais la programmation courant à compter de 2029 et au-delà.

	N° d'AP	Montant AP	Crédits de paiement							
			CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029 et au-delà
Programme de renouvellement urbain 2022	AP-2022-PNRU	8 148 290	728 455	802 441	1 342 661	3 421 211	374 000	398 841	397 841	682 841
dont renouvellement urbain		1 452 194	156 792	197 292	125 339	407 771	130 000	145 000	145 000	145 000
dont gestion des eaux pluviales		4 652 096	146 348	516 479	1 016 741	2 632 527	169 000	171 000		
dont déploiement des colonnes enterrées		2 044 000	425 314	88 670	200 580	380 913	75 000	82 841	252 841	537 841
Réhabilitation friche CERABATI	2022-FRICHCERA	7 379 000	459 393	667 448	2 320 159	3 681 999	250 000			
dont aménagement du site		1 306 573	377 808	367 463	211 291	225 011	125 000			
dont l'atelier relais		3 383 329	24 845	65 990	1 749 712	1 542 781	0			
dont entrepôts communautaire et logistique		2 689 098	56 740	233 995	359 156	1 914 206	125 000			
Réhabilitation friche BALSAN	2022-FRICHBALS	49 963 692	412 176	3 057 705	4 115 084	7 596 726	10 450 000	11 355 000	12 127 000	850 000
dont aménagement paysager		2 655 565	0	0	1 909 716	745 849				
dont parking, abords et espace public		5 951 465	0	634 510	14 331	552 623	800 000	1 400 000	1 700 000	850 000
dont préparatoires et mesures conservatoires		4 401 550	354 427	2 118 773	1 065 744	362 604	500 000			
dont financement et études		106 047	57 749	7 946	2 160	38 192				
dont aménagement de la maison Varaigne		5 446 081	0	270 345	735 694	1 240 042	2 000 000	1 200 000		
dont réhabilitation bâtiment flockage		25 932 984	0	26 130	387 439	4 657 415	7 000 000	7 000 000	6 862 000	
dont flockage : aménagement des plateaux		5 470 000	0	0	0	0	150 000	1 755 000	3 565 000	
Réhabilitation GARE	P-2023-REHAGAR	9 224 000	0	67 542	573 576	3 082 882	5 500 000	0	0	0
dont création passerelle		9 224 000	0	67 542	573 576	3 082 882	5 500 000			
Cité des arts et de la culture	AP-2024-ARTS	43 648 456	0	0	117 456	86 000	110 000	0	0	43 335 000
dont réhabilitation centre Racine		43 648 456	0	0	117 456	86 000	110 000	0	0	43 335 000
Total		118 363 438	1 600 024	4 595 137	8 468 936	17 868 818	16 684 000	11 753 841	12 524 841	44 867 841

Il est précisé que le détail entre postes au sein de chacune des AP telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus n'est présenté qu'à fins d'information. Sur le plan budgétaire, les AP seront proposées au vote par opération au niveau du programme.

Par ailleurs, et hors gestion pluriannuelle, il est précisé que certaines opérations d'équipement seront proposées en 2026 pour un vote par chapitre d'opération.

 Les équilibres de gestion et le financement des dépenses d'équipement

La construction budgétaire en fonctionnement permettra de dégager 8,7 M€ de transferts à la section d'investissement. L'amortissement des subventions d'équipement reçues, ainsi que l'utilisation de la faculté de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées viendront minorer l'autofinancement budgétaire de 4,5 M€.

Résultante des hypothèses de constructions prudentes des équilibres de fonctionnement, l'épargne brute s'établira à 4,9 M€, en repli de 5,8 % de BP à BP.

Les subventions d'investissement à percevoir en 2026 sont évaluées à 3,1 M€ et intègrent, outre les financements externes, les refacturations de dépenses d'équipement mutualisées ainsi que l'AC d'investissement à acquitter par la ville de Châteauroux.

Dans la mesure où Châteauroux Métropole percevait le FCTVA l'année de réalisation des dépenses et en raison du retour annoncé à une récupération l'année suivant la réalisation de la dépense, aucune recette de FCTVA n'est prévue en 2026.

Les produits des cessions sont inscrits à hauteur de 2,7 M€. Ils concernent, outre la vente d'une parcelle à la Malterie évaluée à 1,7 M€, diverses cessions foncières sur des emprises situées à Grandéols et Cap Sud (non comprises dans le périmètre de la ZAC).

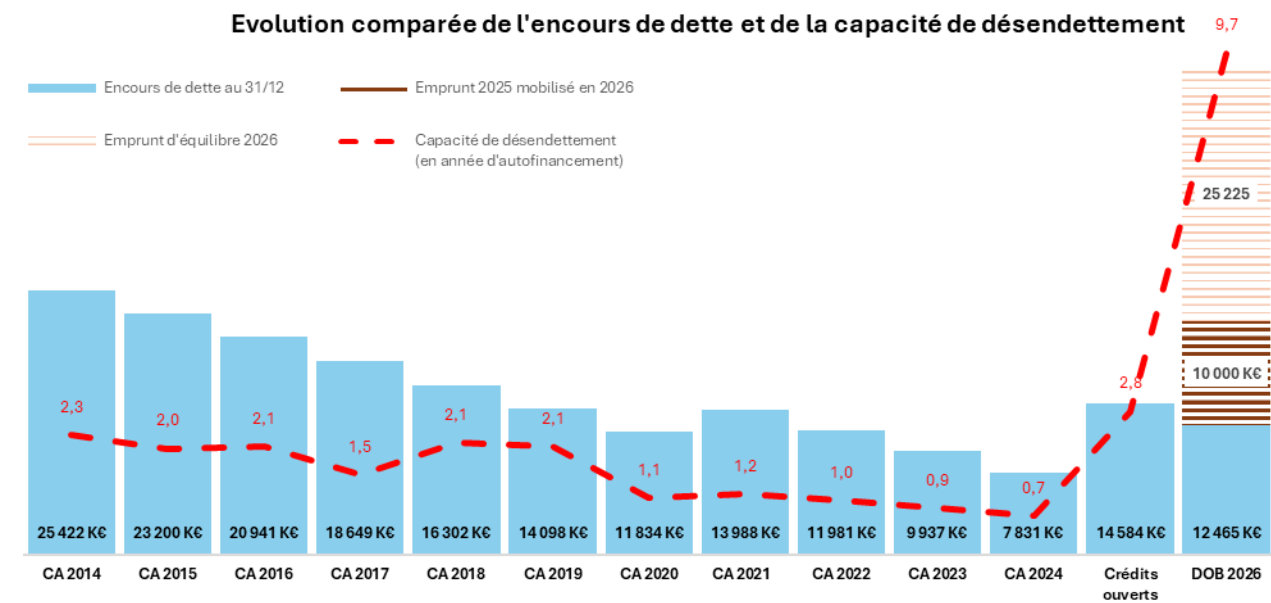
Un emprunt d'équilibre de 25,2 M€ sera inscrit.

Ce montant constitue un maximum qui sera ajusté lors de la reprise des résultats 2025 au budget 2026.

d) Mise en perspective

La maîtrise des équilibres de gestion du budget principal de l'agglomération constitue une priorité. Il s'agit en effet de la condition sine qua non de la poursuite d'une politique d'investissement volontariste, qui reste en adéquation avec les objectifs de solvabilité de l'agglomération.

Le graphique ci-dessous met en perspective l'évolution de la formation de l'autofinancement sur l'ensemble de la période considérée.



En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Crédits ouverts 2025	DOB 2026
-------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	----------------------	----------

Encours de dette	25 422	23 200	20 941	18 649	16 302	14 098	11 834	13 988	11 981	9 937	7 831	14 584	47 690
Epargne Brute	11 044	11 358	10 082	12 129	7 598	6 788	10 892	12 115	11 446	11 148	10 471	5 290	4 920
Désendetttement (en année d'autofinancement)	2,3	2,0	2,1	1,5	2,1	2,1	1,1	1,2	1,0	0,9	0,7	2,8	9,7

La valeur du ratio de désendetttement est projetée en 2026 en incluant l'encours consolidé à ce jour, la contractualisation en fin de gestion 2025 d'un emprunt de 10 M€ mobilisé en 2026, ainsi que la réalisation sur l'exercice 2026 de la totalité de l'emprunt d'équilibre de 25,2 M€ projeté en 2026.

Même dans le plus pessimiste des scénarios, la capacité prévisionnelle de désendetttement de l'agglomération demeurera en 2026 inférieure au plafond national de référence fixé par l'État pour les communes et EPCI à fiscalité propre à 12 années d'autofinancement.

IV. Les budgets annexes

a) Budget annexe du service public de distribution de l'eau potable

➤ Equilibre budgétaire 2026

Le projet de budget 2026 s'équilibre en fonctionnement à 1 640 K€ dont 517 K€ en dépenses réelles contre 1 590 K€ de recettes réelles.

Chapitres	Recettes de fonctionnement	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026 / BP 2025
013	Atténuations de Charges	13 276 €	0 €	0 €	Ns.
70	Surtaxe communautaire	1 477 703 €	1 320 000 €	1 474 500 €	11,7%
74	Subventions d'exploitation	64 654 €	30 000 €	15 000 €	-50,0%
75	Autres produits de gestion	80 235 €	90 500 €	100 510 €	11,1%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 635 869 €	1 440 500 €	1 590 010 €	10,4%

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026 / BP 2025
011	Charges à caractère général	150 709 €	231 223 €	301 745 €	30,5%
012	Charges de personnel	91 465 €	120 457 €	147 315 €	22,3%
65	Charges de gestion courante	1 €	5 €	10 €	100,0%
66	Charges financières	78 846 €	72 862 €	67 945 €	-6,7%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	321 021 €	424 547 €	517 015 €	21,8%

Le produit tiré de la surtaxe communautaire est postulé en hausse de 12% en 2026.

Cette progression, ainsi que celle des charges à caractère général résultent pour 85 K€ de la réforme des modalités de gestion des redevances à verser à l'agence de l'eau, dont la collecte et le reversement incombent désormais aux collectivités territoriales.

L'exploitation permettra de générer 1 073 K€ d'autofinancement qui permettront :

- D'assurer le remboursement de la dette en capital (150 K€)
- De financer des dépenses d'équipement (1 325 K€).

Un emprunt d'équilibre de 378 K€ sera inscrit dans l'attente de la reprise des résultats au budget supplémentaire 2026.

Chapitres	Dépenses d'investissement	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026 / BP 2025
16	Remboursement de la dette	181 875 €	147 000 €	150 100 €	2,1%
20,21,23 et 204	Dépenses d'équipement	1 121 861 €	1 325 000 €	1 325 000 €	0,0%
Total dépenses réelles d'investissement		1 669 451 €	1 303 736 €	1 475 100 €	0,2%

➤ Effectifs et masse salariale

Budget annexe Eau		CA 2024	CA 2025 estimé	DOB 2026
Effectifs (en ETP)				
Technique	Fonctionnaires	1	1	1
	Contractuels	1	1	1
Total		2	2	2

Budget annexe Eau	CA 2024	CA 2025 estimé	DOB 202
Effectifs (en ETP)			
Catégorie A			
Catégorie B	2	2	2
Catégorie C			
Total	2	2	2

Budget annexe Eau	CA 2024	CA 2025 estimé	DOB 2026
Masse salariale (en K€)			
Rémunérations	49	60	72
Régime indemnitaire	12	16	21
Autres indemnités	1	0	0
Charges patronales	30	32	45

Total	92	108	138
--------------	----	-----	-----

- Structure de l'encours de dette et profil d'extinction.

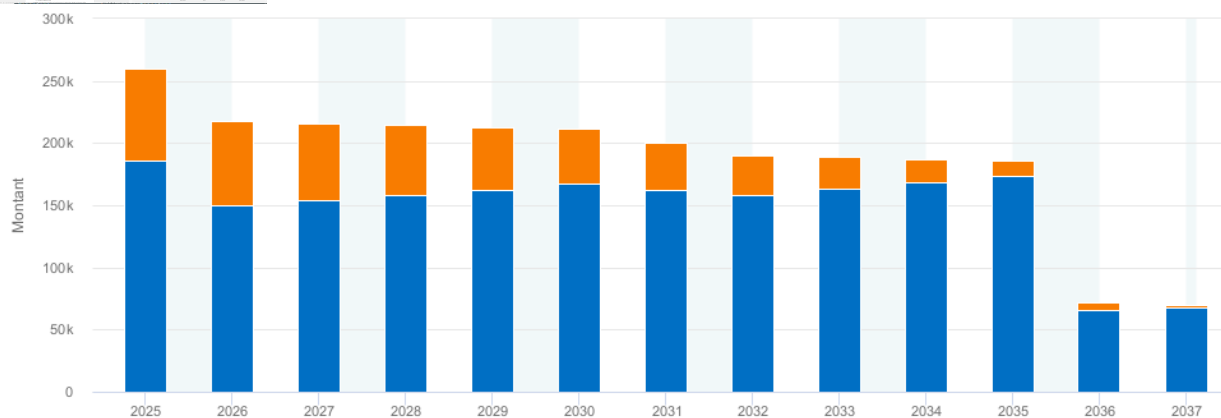
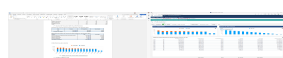
Exposition au risque de taux de l'encours de dette au 31 décembre 2025

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	1 751 941 €	100,0 %	3,9 %
Ensemble des risques	1 751 941 €	100,0 %	3,9 %

Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31 décembre 2025

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 208 051 €	68,9 %
SOCIETE GENERALE	448 238 €	25,6 %
BANQUE POPULAIRE	95 652 €	5,5 %
Ensemble des prêteurs	1 751 941 €	100,00 %

Flux de remboursement de l'encours de dette mobilisé au 31 décembre 2025



b) Budget annexe du service public d'assainissement

- Equilibre budgétaire 2026

Le projet de budget 2026 s'équilibre en fonctionnement à 3 064 K€ dont 1 034 K€ en dépenses réelles contre 2 999 K€ de recettes réelles.

Chapitres	Recettes de fonctionnement	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026 / BP 2025
-----------	----------------------------	---------	---------	----------	--------------------

013	Atténuations de charges	2 914 €	0 €	0 €	ns.
70	Surtaxe communautaire	2 834 749 €	2 746 200 €	2 957 849 €	7,7 %
74	Subventions d'exploitation	0 €	23 642 €	23 642 €	0,0%
75	Autres produits de gestion courante	1 €	0 €	10 €	ns.
77	Produits exceptionnels	17 408 €	17 408 €	17 408 €	0,0%
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 855 071 €	2 787 250 €	2 998 909 €	7,6%

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026 / BP 2025
011	Charges à caractère général	53 330 €	176 777 €	476 035 €	169,3%
012	Charges de personnel	169 187 €	172 644 €	137 815 €	-20,2%
65	Autres charges de gestion courante		5 €	10 €	100,0%
66	Charges financières	458 483 €	439 818 €	419 749 €	-4,6%
68	Dotations aux provisions		300 €	300 €	0,0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		681 000 €	789 544 €	1 033 909 €	31,0%

A l'instar du budget de l'eau, les masses financières inscrites aux chapitres 011 et 70 traduiront également la réforme des modalités de gestion redevances à verser à l'agence de l'eau : une enveloppe prévisionnelle de 309 K€ sera prévue pour la collecte et le reversement de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement.

L'exploitation permettra de générer 1 965 K€ d'autofinancement qui permettront :

- D'assurer le remboursement de la dette en capital (510 K€)
- De financer des dépenses d'équipement (1 763 K€)

Un emprunt d'équilibre de 278 K€ sera inscrit dans l'attente de la reprise des résultats au budget supplémentaire 2026.

Chapitres	Dépenses d'investissement	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026 / BP 2025
16	Remboursement de la dette	490 539 €	500 000 €	510 000 €	1,8%
20,21,23 et 204	Dépenses d'équipement	1 097 278 €	1 763 500 €	1 763 500 €	8,0%
Total dépenses réelles d'investissement		2 338 770 €	1 587 818 €	2 273 500 €	6,6%

➤ Effectifs et masse salariale

Budget annexe Assainissement		CA 2024	CA 2025 estimé	DOB 2026
Effectifs (en ETP)				
Technique	fonctionnaires	2	2	2

	contractuels			
Médico-technique	fonctionnaires	1	1	1
	contractuels			
Total		3	3	3

Budget annexe Assainissement Effectifs (en ETP)	CA 2024	CA 2025 estimé	DOB 2026
Catégorie A	1	1	1
Catégorie B	2	2	2
Catégorie C			
Total	3	3	3

A noter que la fonctionnaire de la filière médico-technique est une technicienne détachée auprès de SUEZ dans le cadre de la Délégation de Service Public.

Budget annexe Assainissement Masse salariale (en K€)	CA 2024	CA 2025 estimé	DOB 2026
Rémunérations	86	79	72
régime indemnitaire	25	26	21
NBI, SFT	0	0	0
Autres indemnités	1	0	0
Charges patronales	57	59	45
Total	169	164	138

➤ Structure de l'encours de dette et profil d'extinction.

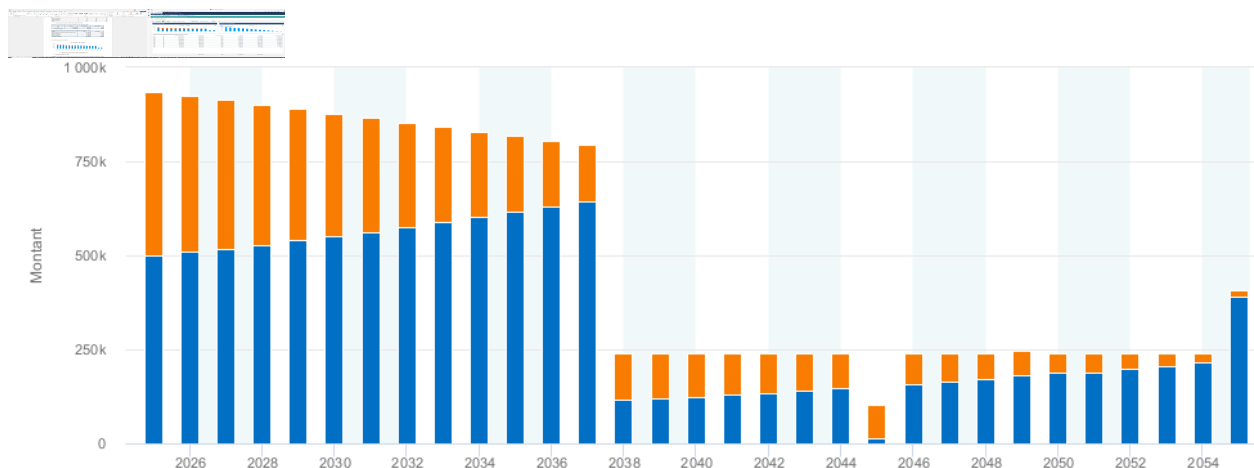
Exposition au risque de taux de l'encours de dette au 31 décembre 2025

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	9 855 619,0 €	100,0%	4,3 %
	9 855 619,0 €	100,0%	4,3 %

Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31 décembre 2025

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 058 408 €	41,2 %
SOCIETE GENERALE	3 524 311 €	35,8 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	2 272 900 €	23,1 %
Ensemble des prêteurs	10 355 133 €	100,0 %

Profil d'extinction de de la dette



c) Budget annexe transports urbains

Le projet de budget 2026 s'équilibre en fonctionnement à 8 441 K€ dont 7 365 K€ de dépenses réelles contre 7 565 K€ de recettes réelles (dont 1 098K€ de subvention du budget principal). L'exploitation permettra de générer 199 K€ d'autofinancement.

Le budget 2026 retracera les masses financières liées à la délégation de service public.

Chapitres	Recettes de fonctionnement	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026 / BP 2025
73	Impôts et taxes	6 463 332 €	6 200 000 €	6 450 000 €	4,0%
74	Dotations, subventions et participations	887 620 €	1 390 501 €	1 114 500 €	-19,8%
75	Autres produits de gestion courante	3 €	0 €	10 €	Ns.
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 350 956 €	7 590 501 €	7 564 510 €	-0,3%

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026 / BP 2025
011	Charges à caractère général	7 174 785 €	7 371 400 €	7 329 700 €	-0,6%
012	Charges de personnel	49 549 €	53 101 €	35 800 €	-32,6%
014	Atténuations de produits	0 €	15 000 €	0 €	-100,0%
65	Autres charges de gestion courante	7 846 €	11 000 €	10 €	-99,9%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 232 179 €	7 450 501 €	7 365 510 €	-1,1%

Les dépenses d'équipement sont attendues à 2 371 K€ dont 2 187 K€ d'investissement dédiés aux matériels.

En complément de l'autofinancement, ces dépenses seront financées par la subvention d'investissement du budget principal de 2 172 K€.

Si à ce jour il n'y a pas d'encours de dette bancaire supportée par le budget annexe transports urbains, il convient toutefois de préciser qu'en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, l'agglomération a

perçu une avance remboursable à taux 0 % de l'État de 344 K€ en 2020. Son remboursement a débuté en 2022. Celui-ci s'étale sur 6 ans. Une annuité de 57 K€ sera inscrite en 2025. 58 K€ resteront à rembourser au titre de ce dispositif au 31 décembre 2026.

Chapitres	Recettes d'investissement	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026 / BP 2025
10	Dotations fonds divers et réserves	144 883 €	0 €	0 €	Ns.
13	Subvention d'équipement	1 039 305 €	3 213 305 €	2 172 305 €	-32,4%
Total recettes réelles d'investissement		1 184 188 €	3 213 305 €	2 172 305 €	-32,4%

Chapitres	Dépenses d'investissement	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026 / BP 2025
16	Dettes et assimilés	57 305 €	57 305 €	57 305 €	0,00%
20,21,23 et 204	Dépenses d'équipement	909 219 €	3 296 000 €	2 314 000 €	-29,8%
Total dépenses réelles d'investissement		966 524 €	3 353 305 €	2 371 305 €	-29,3%

➤ Effectifs et masse salariale

Budget annexe Transport		CA 2024	CA 2025 estimé	DOB 2026
Effectifs (en ETP)				
Administrative	fonctionnaires			
	contractuels	0,92	0,29	0,5
Technique	fonctionnaires			
	contractuels			
Total		0,92	0,29	0,5

Budget annexe Transport		CA 2024	CA 2025 estimé	DOB 2026
Effectifs (en ETP)				
Catégorie A		0,92	0,29	0,5
Catégorie B				
Catégorie C				
Total		0,92	0,29	0,5

Budget annexe Transport		CA 2024	CA 2025 estimé	DOB 2026
-------------------------	--	---------	----------------	----------

Masse salariale (en K€)			
Rémunérations	23	10	19
Régime indemnitaire	12	4	7
NBI, SFT	0	1	1
Autres indemnités	0	0	0
Charges patronales	14	6	9
Total	49	21	36

d) Budget annexe Mach 36

Les orientations budgétaires pour la salle multi activités pour 2026 s'inscrivent dans la continuité de l'exercice 2025 ; Les flux financiers inscrits sont donc les suivants :

- la redevance versée par le délégataire à la collectivité en contrepartie de la mise à disposition de l'équipement,
- la compensation versée par la collectivité au délégataire en contrepartie des obligations mises à sa charge,
- la taxe foncière, TEOM ainsi que sa refacturation au délégataire,
- la prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal de la collectivité,
- les dotations et amortissements de l'équipement,
- des dépenses d'investissement pour la part restant à charge de la collectivité,

Le projet de budget 2026 s'équilibre en fonctionnement à 972 K€ dont 889 K€ de dépenses réelles.

Les recettes seront composées de 801 K€ de prise en charge du déficit par le budget principal et d'une redevance de 115 K€ à verser par le délégataire à l'agglomération.

Chapitres	Recettes de fonctionnement	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026 / BP 2025
75	Autres produits de gestion courante	874 735 €	850 932 €	915 632 €	7,6%
Total des recettes réelles de fonctionnement		874 735 €	850 932 €	915 632 €	7,6%

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026 / BP 2025
011	Charges à caractère général	74 946 €	168 132 €	88 500 €	-47,4%
65	Autres charges de gestion courante	780 976 €	773 000 €	800 132 €	3,5%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		855 922 €	941 132 €	888 632 €	-5,6%

L'exploitation permettra de générer 27 K€ d'autofinancement qui permettront de financer autant de dépenses d'équipement.

En complément de l'autofinancement, ces dépenses seront financées par la subvention d'investissement du budget principal de 113 K€.

Chapitres	Dépenses d'investissement	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026 / BP 2025
20,21,23 et 204	Dépenses d'équipement	25 273 €	650 000 €	140 000 €	-78,5 %
Total dépenses réelles d'investissement		25 273 €	650 000 €	140 000 €	-78,5 %

Chapitres	Recettes d'investissement	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026 / BP 2025
13	Subvention d'équipement	220 223 €	618 000 €	113 000 €	-81,7 %
Total dépenses réelles d'investissement		220 223 €	618 000 €	113 000 €	-81,7 %

e) Budget annexe Colbert

Le projet de budget 2026 s'équilibre en fonctionnement à 671 K€ dont 235 K€ en dépenses réelles contre 671 K€ de recettes réelles.

Chapitres	Recettes de fonctionnement	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026 / BP 2025
75	Autres produits de gestion courante	662 234 €	591 327 €	670 900 €	13,5 %
Total des recettes réelles de fonctionnement		662 234 €	591 327 €	670 900 €	13,5 %

Chapitres	Recettes de fonctionnement	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026 / BP 2025
011	Charges à caractère général	165 513 €	232 011 €	234 600 €	1,1 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement		165 513 €	232 011 €	234 600 €	1,1 %

L'exploitation permettra de générer 436 K€ d'autofinancement qui permettront de financer autant de dépenses d'équipement.

Chapitres	Dépenses d'investissement	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026 / BP 2025
20,21,23 et 204	Dépenses d'équipement	56 687 €	359 316 €	436 300 €	21,4 %
Total dépenses réelles d'investissement		56 687 €	359 316 €	436 300 €	21,4 %

f) Budget annexe ZAC Ozans

Le projet de budget 2026 s'équilibre à 3 000 K€ en fonctionnement financées par 2 956 K€ d'avance remboursable du budget principal.

Chapitres	Recettes de fonctionnement	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026 / BP 2025
70	Produits des services	1 896 930 €	4 816 420 €	400 €	-99,9 %
75	Autres produits de gestion courante	25 136 €	28 000 €	43 600 €	55,7%
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 922 066 €	4 844 420 €	44 000 €	-99,1%

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	CA 2024	BP 2025	DOB 2026	DOB 2026 / BP 2025
011	Charges à caractère général	22 257 €	3 533 830 €	3 000 000 €	-33,1%
Total dépenses réelles d'investissement		22 257 €	3 533 830 €	3 000 000 €	-33,1%

g) Budget annexe Cap Sud

Dans l'attente de l'élaboration du bilan de l'opération, le budget 2026 ne comporte aucune inscription.

Annexe I – Éléments d'information relatifs à l'endettement.

Les éléments présentés ci-dessous agrègent les caractéristiques essentielles de l'encours de dette consolidé de l'agglomération, tous budgets confondus et en incluant l'avance à taux 0 consentie par l'État au budget annexe transports.

L'ensemble de l'encours de dette est, tous budgets et produits confondus, classé A-1 au sens de la charte Gissler.

Au 31 décembre 2025, il s'établira à 26,3 M€ (20,3 M€ au 31/12/2024).

Exposition au risque de taux de l'encours de dette existant au 31/12/2025

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	16 468 421 €	62,6%	3,7 %
Variable	9 838 171 €	37,4%	1,5 %
Ensemble des risques	26 306 592 €	100,0 %	3,2 %

Les produits indexés sur le livret A sont considérés comme variables. Leur part prévisionnelle s'élèvera à 6,975 M€ au 31 décembre 2025 soit 26 % du total de l'encours.

Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31/12/2025

Banque	Encours	Poids
Caisse d'Epargne Loire-Centre	8 500 000 €	32,3%
Crédit Foncier	5 316 034 €	20,2%
CA Corporate & Investment Bank	5 080 951 €	19,3%
Société Générale	3 972 549 €	15,1%
Agence France Locale	1 950 000 €	7,4%
FINAMUR	921 250 €	3,5%
La banque postale	355 545 €	1,4%
Direction départementale des finances publiques	114 611 €	0,4%
Banque Populaire Val de France	95 652 €	0,4%

Profil d'extinction de l'encours de dette mobilisé au 31 décembre 2025



Il est proposé au Conseil communautaire :

- De prendre acte de ce rapport et de la tenue du débat.

Suite à une discussion, le Conseil communautaire prend acte .

Le Président,
M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance,
M. Didier DUVERGNE